



HAL
open science

L'Espagne et les symboles franquistes : conflit de mémoire

Amélie Pouzaint

► **To cite this version:**

Amélie Pouzaint. L'Espagne et les symboles franquistes : conflit de mémoire. Architecture, aménagement de l'espace. 2011. dumas-01808111

HAL Id: dumas-01808111

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01808111>

Submitted on 5 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Amélie Pouzaint

L'Espagne et les symboles franquistes,
Conflit de mémoires.



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

L'Espagne et les symboles franquistes,
Conflit de mémoires

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

L'Espagne et les symboles franquistes,
Conflit de mémoires

Esquisse d'une controverse actuelle,
à travers l'étude de ses faits et des notions qui la traversent.

Amélie Pouzaint

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

UE 84: L'espace en ses objets et ses controverses / Directeur d'étude: Laurent
Devisme / ensaNantes / Soutenance septembre 2011

« *Le passé n'est jamais mort. Il n'est même pas passé.* »

William Faulkner,
Requiem pour une nonne.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Sommaire

Introduction 13

I. L'évolution de la notion de mémoire en Espagne 17

1. Du « pacte de l'oubli » vers la réappropriation d'un passé douloureux 18

a. Mise en place d'une politique de réconciliation_1975-1995

b. Vague mémorielle_1995-2004

c. Émergence d'une nouvelle politique mémorielle_2004 à nos jours

2. La loi de « mémoire historique », une avancée non sans controverses 26

a. Adoption de la loi dite de mémoire historique octobre 2007

b. Aussitôt controversée et limitée

c. Une mise en application difficile

La modification de la toponymie de Guadalupe pose problème.

II. La loi de mémoire historique dans ses aspects juridiques 31

1. L'article 15 de la loi de mémoire historique 32

2. Le retrait des symboles. Mais quels symboles? 33

3. Retrait ou maintien, les deux uniques solutions prévues par la loi 36

III. La mémoire et le patrimoine, sa traduction matérielle?	39
1. La mémoire un processus de fabrication du multiple	40
<i>a. Sélectionner, réinterpréter, reconstruire, au service d'idéologies</i>	
<i>Le cas de l'Eglise.</i>	
<i>b. Une mémoire? Des mémoires</i>	
<i>Le rôle des associations dans le débat mémoriel.</i>	
2. Le patrimoine	47
<i>a. Les lieux de mémoire</i>	
<i>El Valle de los Caídos</i>	
<i>b. Marqueurs de mémoire.</i>	
<i>Les symboles franquistes jalonnent l'espace public.</i>	
<i>c. Inventaire photographique de quelques symboles franquistes.</i>	
IV. L'espace public, lieu de mise en scène de la mémoire	69
1. Enjeux mémoriels de l'espace public espagnol actuel	70
<i>a. Quelle forme prennent les revendications mémorielles dans l'espace public?</i>	
<i>Récit d'une action emblématique à Ferrol.</i>	

b. La ré-actualisation de l'espace public, un processus controversé mais peu à peu accepté. Le valeur du retrait des statues équestres du Caudillo.

2. Vers de nouveaux lieux pour la mémoire espagnole?

79

a. Spécificité du cas espagnol: un patrimoine lourd de sens dont on ne sait que faire.

b. Quelle solution pour la conservation du patrimoine franquiste?

Conclusion

87

Postface

93

Annexes

97

Methodologie

Repères chronologiques

Médiagraphie

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Introduction

Depuis mars 2007, l'Espagne a adopté une nouvelle loi visant à reconnaître les victimes du franquisme. La loi sur la mémoire historique (Ley de Memoria Histórica) est officiellement appelée : Loi pour que soient reconnus et étendus les droits et que soient établis des moyens en faveur de ceux qui ont souffert de persécution ou de violence durant la Guerre Civile et la Dictature. Celle-ci prévoit, entre autre, le retrait des symboles franquistes dans les espaces publics. Cette loi est soutenue par le gouvernement actuel, dirigé par Jose Luis Zapatero¹, et a

1 Appartenant au PSOE (parti socialiste ouvrier espagnol), Jose Luis Zapatero est le huitième président du gouvernement espagnol et le cinquième président depuis la Transition, depuis sa victoire aux élections générales en mars 2004. Il a été reconduit en 2008 lors des élections législatives.

été mise en place à la suite d'actions répétées d'associations de citoyens. Mais elle connaît de vives controverses, notamment de la part du parti politique opposé, le Partido Popular².

Un des premiers pas vers cette « défranquisation » a été le retrait, en mars 2005, du bronze équestre de Francisco Franco³ (dit «Franco») qui trônait depuis plus de 50 ans au centre de la place San Juan de la Cruz, au centre de Madrid. Une autre statue a été ensuite retirée en décembre 2008 à Santander (au nord de l'Espagne). Ces actions ont fait grand bruit, suscitant à chaque fois de vives et variées réactions au cœur de la société espagnole, mobilisant l'élite intellectuelle comme la société civile.

A l'heure actuelle, il reste encore bon nombre de symboles présents dans les espaces publics espagnols (notamment une dernière statue de Franco à Melilla⁴). Se pose également la question de la toponymie franquiste des villes. Bien des villes

2 Le Parti Populaire (ou Partido Popular) espagnol est le deuxième grand parti politique espagnol, il défend une idéologie de droite libérale et conservatrice. Il a été fondé en 1977 sous le nom d'Alliance Populaire par Manuel Fraga, ancien ministre de Franco.

3 Francisco Paulino Hermenegildo Teóduo Franco (surnommé «Caudillo»), militaire d'origine, présida en Espagne un régime autoritaire et dictatorial de 1939 à 1975.

4 La ville de Mélilla (enclave espagnole au nord du Maroc) comptait à l'origine deux statues représentant Franco. La statue équestre, soumise directement à la loi de mémoire historique a été enlevé en août 2010. La deuxième n'a pas encore été retirée. Selon ses défenseurs elle ne remplit pas les conditions de la loi: Elle représente le général de pied en cape marchant vers la libération de la ville en 1921, alors que la loi de mémoire historique, quant à elle, oblige seulement le retrait des symboles franquistes qui ont attiré à la guerre civile (1936-1939) ou qui lui sont postérieurs. Cet argument invoqué semble valable juridiquement mais démontre le cadre étroit de la loi.

(dont Madrid) ont encore leur avenue du « généralissime », ou du « 18 juillet » (date du coup d'état du général Franco en 1936).

Quelle place pour la mémoire au sein de l'espace public?

Le but de ce mémoire sera d'étudier la place de la mémoire en Espagne au sein de l'espace public et de comprendre pourquoi le patrimoine issu du franquisme pose problème. Comment arriver à gérer un patrimoine historique lourd de sens et de drames ?

Par l'analyse de quelques situations concrètes (retrait de deux statues de Franco, à Madrid et à Santander) et des réactions qu'elles ont engendrées (manifestations de soutien, ou d'opposition, représailles, dégradation d'objets publics...), il s'agit de cerner les enjeux des espaces publics face au poids de l'Histoire.

L'espace public est entendu ici, à la fois comme espace physique et géographique où l'on trouve les traces du passé, mais aussi comme espace de débats et de mémoires. L'espace et la mémoire sont en effet intimement reliés. L'espace public, lieu de mixité, doit être porteur de sens pour tous. Traversé et partagé par la multitude, il se doit d'avoir une valeur commune et de rassemblement.

L'espace public et les objets qu'il contient, car porteurs et reflets de l'identité espagnole, se trouvent au centre d'un conflit d'intérêts. En effet, cette question au cœur de l'actualité espagnole, met en place un jeu d'acteurs complexe. Elle implique les politiques tout comme l'ensemble des citoyens (des associations en dehors de tout parti politique se sont constituées, dont la plus importante est l'Asociación para la Recuperación de la Memoria Histórica).

Il est important de noter que la mémoire n'est pas unique, mais multiple. La question abordée ici n'est pas d'être pour ou contre un travail de mémoire, mais révèle plutôt un conflit de mémoires qui s'affrontent.

De ce questionnement naît un paradoxe : Ces actions de suppression visent à entamer, en Espagne, un travail de mémoire. Mais supprimer ces objets de l'espace public, donc de la vue de tous, n'est-il pas en même temps un acte de déni? N'est-il pas contradictoire de vouloir récupérer la mémoire espagnole, en occultant ces objets témoins du passé malheureux ?

On est en mesure de se demander si la suppression seule est judicieuse. Intervient alors la question de la contextualisation de ces objets sculpturaux et emblématiques. Si leur place n'est pas au sein de l'espace public et que leur suppression seule n'est pas une réponse, peut-on envisager leur transfert vers d'autres lieux (comme les musées par exemple)? Quel type d'espace est-il nécessaire pour la mise en situation de la mémoire ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

| .

L'évolution de la notion de mémoire en Espagne

1. Du « pacte de l'oubli » vers la réappropriation d'un passé douloureux

Danielle Rozenberg¹, dans ses travaux concernant la mémoire de la Guerre Civile espagnole, distingue trois périodes temporelles² qui sont exposées ci dessous. Car elles révèlent les grands tournants dans l'évolution de la mémoire en Espagne, leur reprise semble pertinente. On se référera également à la rapide chronologie placée en annexe de ce mémoire.

a. Mise en place d'une politique de réconciliation_1975-1995

La transition démocratique espagnole est le processus correspondant au remplacement progressif de la dictature franquiste par la démocratie. Elle s'étend de la mort du général Franco en 1975, jusqu'à la première alternance politique en 1982, avec l'arrivée au pouvoir du Parti Socialiste Ouvrier Espagnol de Felipe Gonzalez. Durant cette période, la mémoire républicaine n'a pas été réhabilitée, et pas non plus durant les années qui suivirent l'accession de la Gauche au pouvoir.

Après la mort de Franco en 1975, sont au pouvoir des franquistes

1 Danielle Rozenberg est chargée de recherches au CNRS à l'Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP) et enseignante à l'université de Paris X. Ses champs d'investigation sont essentiellement « la construction de l'Espagne démocratique » et « le fait religieux et l'idée nationale dans l'Espagne contemporaine ».

2 Voir Danielle Rozenberg, « Le pacte d'oubli de la transition démocratique en Espagne: retour sur un choix politique controversé », *Politix* (74), 2006 et « Mémoire, justice et raison d'Etat dans la construction de l'Espagne démocratique », *Histoire@Politique, Politique, Culture, Société*, sept-oct 2007.



Figure 1 - Le pacte de Moncloa, 25 octobre 1977.

Parmi les signataires figurent des anciens franquistes: Manuel Fraga, ministre sous Franco (cf. chronologie en annexe).

et des antifranquistes. Restent donc au gouvernement des personnes ayant eu des responsabilités sous Franco et y accèdent les leaders de l'opposition. Ces conditions imposent donc le compromis et la prudence. Elles aboutissent en décembre 1978 à la proclamation de la Constitution Espagnole. Au moment de construire la démocratie, les dirigeants et la société ont décidé de faire table rase du passé, du moins, d'enterrer très profondément cette période douloureuse de l'histoire espagnole, afin d'accéder plus rapidement au pardon des erreurs du passé pour ainsi mettre en place la démocratie. Le choix de ne pas regarder en arrière, est habituellement qualifié par les historiens de « pacte de silence » ou « pacte de l'oubli ». Au nom de la transition démocratique, l'Espagne sacrifie son devoir de mémoire. Felipe Gonzalez, chef du gouvernement de 1982 à 1992, réaffirme sa conviction d'avoir fait le juste choix :

« Nous décidâmes de ne pas parler du passé. Si c'était à refaire, avec la perspective de ces vingt cinq ans écoulés depuis la disparition du dictateur, je le referais. Ce qui revient à dire qu'en termes historiques le soldé de notre mode de transition me paraît satisfaisant. » Felipe Gonzalez, dans El Pais, 22 avril 2001.

Différentes lois introduisant des grâces et des amnisties seront tout de même votées durant les années soixante-dix. Ces mesures ont eu pour seul but d'apaiser en surface les plaies récentes. La loi d'Amnistie du 14 octobre 1977, votée à une large majorité, illustre cette volonté de réconciliation nationale. Elle constitue une mesure législative qui a pour effet d'accorder le pardon aux auteurs d'un délit de droit commun ou politique et de supprimer le caractère illicite de l'infraction. Elle inclut tous les actes politiques antérieurs à l'année 1976. Cette même loi contient également deux articles qui instaurent l'impunité pour les actes de violence institutionnelle effectuées sous la dictature. Selon Danielle Rozenberg, cette loi met une sorte de « point final



Figure 2 - «Desmemoria» ou l'oubli volontaire.
Dessin d'Eneko, El pais 2010.

sur les responsabilités politiques du régime antérieur ».

Parallèlement, durant la première période de l'après franquisme, une série de mesures législatives sont venues rétablir les droits de diverses catégories de fonctionnaires victimes d'épuration et indemniser des personnes du camp républicain : pensions aux veuves (1979) et aux mutilés de l'armée républicaine (1980); reconnaissance des services rendus des membres des forces armées ou de police durant la guerre civile (1984); réparations financières aux personnes emprisonnées un minimum de trois ans (1990); restitution ou indemnisation des biens confisqués aux organisations syndicales et politiques (1986 et 1998).

Cependant, durant cette période il n'est guère fait mention des victimes du franquisme dans l'espace public au delà de quelques déclarations et actes symboliques, tel que le retour de Guernica de Picasso. Anciennement exposé au MoMA de New York, il revient à Madrid en 1981, selon les exigences de l'artiste qui souhaitait son retour seulement « lorsque les libertés publiques seraient rétablies ». Juan Carlos inaugure également en 1985 un monument « à tous ceux qui ont donné leur vie pour l'Espagne », en présence d'anciens combattants des deux camps. On notera également que durant ces mêmes années, de nombreuses municipalités ont modifié les noms de rues et places, érigé des monuments aux victimes de la répression. Mais cette démarche ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique instituée.

b. Vague mémorielle_1995-2004

La notion de mémoire apparaît pour la première fois au sein de la société espagnole. La perception d'une démocratie plus stable permet l'émergence de la mémoire populaire jusqu'alors enfouie et tue. Des groupes de militants, et des associations se créent

pour dénoncer le silence imposé. Elles tentent de récupérer des témoignages, de recueillir des documents, de rendre hommage aux victimes. Le plus connu de ces groupes est l'Association pour la Récupération de la Mémoire Historique (ARMH). Trois revendications principales voient ainsi le jour : la demande de réhabilitation morale des victimes du franquisme, l'établissement de la vérité historique, et le versement d'indemnités aux familles des victimes. En 2002, l'ARMH dépose un recours à l'ONU³ pour que les autorités se chargent de l'exhumation des corps victimes des horreurs de la dictature et qu'ils puissent être enterrés dignement.

Néanmoins les avancées sont minimales. Même si en novembre 2002, les députés votent une déclaration condamnant le soulèvement militaire du 18 juillet 1936 (date du coup d'Etat des militaires), les actions politiques sont quasi inexistantes. La réhabilitation de la mémoire républicaine se limite seulement au début à la couverture médiatique des actions des associations. De plus, on assiste parallèlement à un phénomène inverse porté par l'arrivée au pouvoir du Parti Populaire en 1996⁴ qui freine la réflexion sur la mémoire de la guerre civile. La guerre des mémoires militantes occupe le devant de la scène. Des versions « néo franquistes » de l'histoire, comme celle du journaliste historien Pio Moa, ont connu un important succès éditorial au nom de la liberté d'expression⁵.

3 Voir Evelyne Ribert, « Quelques réflexions autour de la mémoire de la Guerre Civile en Espagne et du devoir de mémoire », Centre Alberto Benveniste, février 2009.

4 José Maria Aznar à la tête du Parti Populaire remporte les élections législatives en mars 1996 avec une courte majorité (37,6% des voix soit 156 sièges sur 350). Il est réélu pour un second mandat de quatre ans en 2000.

5 Luis Pio Moa Rodriguez est un historien autodidacte. Son livre « Les mythes de la Guerre Civile » (2003) a été vendu à 175 000 exemplaires, placé numéro un des ventes en Espagne durant six mois.

« Le régime franquiste fut certainement une dictature, mais l'on ne doit pas cacher que durant celle-ci, contrairement à d'autres dictatures défendues par ses ennemis, a émergé une société prospère et politiquement modérée, très distincte de celle des années de guerre civile. C'est grâce à ce développement, qu'il a été possible d'édifier un régime de liberté qui dure depuis un quart de siècle maintenant. Si on s'intéresse aux dangers qu'encourt notre démocratie, on peut noter qu'ils procèdent de ceux, qui se justifient derrière un anti-franquisme, falsifient la vérité historique. » Pio Moa, article Anti-franquisme et démocratie, Libertad 23.11.2003.

Relayée par des médias à la recherche de controverses, cette confrontation mémorielle illustre que les mythes du régime franquiste demeurent encore profondément ancrés dans la société, y compris dans les cercles intellectuels et académiques.

c. Émergence d'une nouvelle politique mémorielle_2004 à nos jours

L'accession de Jose Luis Zapatero en 2004 marque un tournant dans l'évolution de la question de la mémoire en Espagne. Les revendications des héritiers des vaincus ont trouvé une part de reconnaissance lors du retour du Parti Socialiste qui place la question des victimes du franquisme, et plus largement celle de la « récupération de la mémoire historique » au cœur des priorités institutionnelles. En effet une série de mesures, et de lois sont adoptées pour condamner le régime franquiste, notamment sous l'impulsion de l'Union Européenne.

En mars 2006⁶, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe approuve une proposition sanctionnant les violations des droits de l'Homme par le régime franquiste entre 1935 et 1975 et demandant que le 18 juillet devienne la « journée officielle de condamnation du régime de Franco ». Le gouvernement espagnol multiplie les gestes symboliques : présence de vétérans des deux camps lors des cérémonies de la fête nationale du 12 octobre 2004, déboulonnage de la statue de Franco à Madrid en mars 2005, et surtout création d'une « Commission interministérielle pour l'étude de la situation des victimes de la guerre civile et du franquisme ». Le gouvernement espagnol accepte également de mettre les archives à disposition des historiens, ceci donnant ainsi la possibilité de mettre au grand jour tous les non-dits. Ces démarches sont consensuelles, et mises en place dans une perspective de pacification. Elles sont à mettre en relation avec un contexte européen influent, notamment avec la large diffusion en France du « devoir de mémoire » qui a provoqué dans notre pays un vif engouement. Néanmoins il est important de noter, comme le souligne Evelyne Ribert sociologue chargée de recherche au CNRS, que l'expression «devoir de mémoire»⁷, si souvent invoquée en France, n'est, au contraire, jamais employée dans les discours des médias, ou des politiques en Espagne. La formule utilisée est celle de « récupération de la mémoire historique ». Formule figée qui désigne un processus, alors que l'expression française souligne une obligation de transmission.

6 Recommandation 1736 (2006) de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'intitulant « Nécessité de condamner le franquisme au niveau international ». Source: <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta06/FREC1736.htm>

7 Voir Evelyne Ribert, « Quelques réflexions autour de la mémoire de la Guerre Civile en Espagne et du devoir de mémoire », Centre Alberto Benveniste, février 2009.

2. La loi de « mémoire historique », une avancée non sans controverses

a. Adoption de la loi dite de mémoire historique_ octobre 2007

La commission interministérielle pour l'étude de la situation des victimes de la guerre civile présente, après une phase de recherche, un projet de loi au Conseil des ministres le 28 juillet 2006⁸. Appuyée par le combat des associations, et portée par le gouvernement de J.L Zapatero la loi sur la mémoire historique est ratifiée le 31 octobre 2007.

Il s'agit de la toute première loi d'ampleur concernant la réhabilitation des victimes du franquisme. Officiellement appelée : « Loi pour que soit reconnus et étendus les droits et que soient établis des moyens en faveur de ceux qui ont souffert de persécution ou de violence durant la guerre civile », elle prévoit une aide financière pour les familles des victimes, la reconnaissance des droits des exilés (récupération de la nationalité espagnole pour leur famille), la recherche et l'ouverture des fosses communes afin de donner une sépulture digne aux victimes de la répression, la création d'un centre documentaire dans lequel les archives de la guerre civile seront intégrées et accessibles à tous, et enfin le retrait de tous les symboles franquistes des espaces publics (statues de Franco, toponymie, lieux au services de la propagande franquiste...)

8 Voir « Informe General de la Comision Interministerial para el Estudio de la Situacion de las Victimas de la Guerra Civil y del Franquismo: Proyecto de Ley por la que se reconocen y amplian derechos y se establecen medidas en favor de quienes padecieron persecucion o violencia durante la Guerra Civil y la Dictadura », 28 juillet 2006.

b. Aussitôt controversée et limitée

Bien que soutenue par une large partie de la société espagnole, cette loi fait face à de vives controverses notamment de la part du Parti Populaire, l'Église et de divers médias conservateurs.

Cette explosion mémorielle et historique se révèle pour eux, insupportable car elle ravive les origines sanglantes du franquisme. L'expression « Ne rouvrons pas les blessures du passé » est devenu le mot d'ordre du parti populaire. Ce dernier accuse le parti socialiste de vouloir réanimer la « guerre des mémoires » alors que la page du franquisme serait depuis longtemps tournée et de faire de la mémoire un argument de propagande politique:

« La meilleur chose de la constitution de 1978, c'est que nous, Espagnols, nous avons décidé ensemble de nous tourner vers le futur et d'œuvrer ainsi à un avenir meilleur. Aussi, je ne suis pas partisan d'une réouverture des blessures du passé, quelque soit celui qui en fait la demande » Mariano Rajoy, président du Parti Populaire et chef de l'opposition, El Pais 29.08.2006.

Non seulement critiquée par une partie de la société, cette loi se voit également limitée par des institutions espagnoles même, les tribunaux militaires par exemple. Malgré des intentions pacificatrices, la loi n'est pas en mesure de prévoir la révision des procès du franquisme. Quelques semaines en effet avant l'adoption de la loi, les tribunaux militaires⁹, en grande partie conservateurs, ont jugé ces procès non révisables, comme si la mémoire passée continuait à faire obstacle au processus de réhabilitation, que le mythe franquiste œuvrait encore...

Entre combat politique et combat idéologique, la question de la

9 50 000 condamnations à morts auraient été effectuées à la suite de procès menés par les tribunaux militaires.

mémoire divise la société mais la rassemble aussi. Même si cette loi est une avancée significative pour une majeure partie de la société, notamment pour l'électorat de gauche, les mouvements collectifs pour l'introspection de l'histoire ne comptent pas s'arrêter au cadre de la loi. Cette dernière, tirillée par des enjeux politiques issus des valeurs de la transition démocratique espagnole, leur semble incomplète, édulcorée (« descafeinado ») et insuffisante sur le fond :

« La récupération de la mémoire est un droit non négociable que l'État espagnol se doit d'assurer. Le projet de loi de mémoire historique est mort-né, le texte est édulcoré. Il n'inclut pas la possibilité de condamnation des responsables des crimes sur les républicains, et n'institutionnalise pas l'exhumation et la documentation des crimes qui sont encore laissées entre les mains des associations. La solution unique pour récupérer la mémoire historique de l'Espagne serait de faire appel au Tribunal International. » Macrino Suarez, ancien ministre du gouvernement de la 2^{de} république espagnole en exil en France (1939-1977) et économiste et chercheur au CNRS.

Les expropriations, spoliations ou autres pillages dont ont fait l'objet les Républicains, n'ont pas également été mentionnés...

« Le contenu de la loi est édulcoré et se moque des victimes du franquisme » Antonio Romero, député IU (Izquierda Unida) au parlement andalou, El Mundo 09.10.2007.

*c. Une mise en application difficile
La modification de la toponymie de
Guadalajara pose problème.*

La mise en application de la loi de mémoire historique sur le territoire espagnol rencontre des obstacles et se voit parfois détournée, faute de volonté politique de certaines Communautés Autonomes.

La ville de Guadalajara (83 000 habitants), à l'est de Madrid, en est un parfait exemple. En 2009, obligé par l'opposition de changer les noms des rues suite à la mise en vigueur de la loi de mémoire historique, le maire de Guadalajara, Antonio Roman (Partido Popular) décide de consulter directement par vote les habitants .

« Je représente les citoyens, et s'ils me disent quelque chose que je crois juste, alors je vais agir. Si cela est contraire au droit, qu'un juge me le dise » Antonio Roman, El Decano (journal local), 06.09.2009.

Le résultat est sans appel: 96% de la population s'oppose au changement des noms des rues.

Mais il est important de noter, que le maire n'a soumis au vote que les habitants des rues concernées, soit environ 480 foyers.... Sur les 272 réponses reçues, seules 12 étaient favorables au changement. Cette victoire s'explique, selon Jose Luis Maximiliano Romo, conseiller municipal Izquierda Unida, par le fait que les lettres envoyées n'expliquaient pas la raison de ce changement.

« Cela démontre les difficultés du Partido Popular à se défaire de ses tics franquistes. Il est choquant que le maire d'un régime démocratique décide de soumettre à une consultation par courrier l'application ou non d'une loi approuvée par le Parlement » José Luis Maximiliano Romo.

A peine les résultats annoncés, le maire coupe immédiatement court au débat en assénant une fois de plus la même rengaine du Partido Popular:

« Il n'est pas nécessaire de rouvrir des blessures que la Constitution a déjà pansées. » Antonio Roman, El Mundo, 09.09.2009.

La loi n'est donc pas encore assimilée par l'ensemble la société. Malgré sa ratification par le Parlement, son application n'est en rien contrôlée, et elle peut facilement être détournée par quelques subterfuges politiques. Même si ceux-ci sont dénoncés, ils ne sont pas condamnés. Deux ans après l'affaire, certaines rues de Guadalajara portent encore des noms franquistes...

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II.

La Loi de mémoire historique,
dans ses aspects juridiques

Par dessus les discours et les politiques publiques, c'est la voie juridique et plus précisément législative qui a été choisie pour faire face aux questions mémorielles en Espagne et ce, via la création de la loi de mémoire historique.

1. L'article 15 de la loi de mémoire historique

Le retrait ou, dans un cas contraire, le maintien de symboles ou de monuments publics commémoratifs du soulèvement militaire, de la guerre civile et de la répression de la dictature, constitue l'un des sujets essentiels et des plus polémiques, défini dans l'article 15 la loi de mémoire historique¹. Sa régulation est insuffisante, ce qui provoque en pratique des problèmes multiples et des indéterminations que la norme n'est pas en mesure de résoudre. Il apparaît alors important d'explorer un peu plus en profondeur le contenu juridique de la loi et d'en cerner ainsi les limites et les incertitudes sous-jacentes.

L'article 15, intitulé « Symboles et monuments publics » est très court, et se décompose en seulement quatre principes cités ici:

- Les Administrations Publiques, dans l'exercice de leurs compétences, prendront les mesures opportunes pour le retrait des écussons, des insignes, des plaques et des autres objets commémoratifs d'exaltation, personnelle ou collective, du soulèvement militaire, de la Guerre Civile et de la répression de la Dictature.
- Le principe antérieur ne pourra être appliqué lorsque les objets seront relatif à un souvenir à caractère privé, sans

1 Voir la Loi 52/2007 « Ley de memoria historica », disponible sur <http://leymemoria.mjusticia.es/>

exaltation des périodes citées ci-dessus, ou quand concourent des raisons artistiques, architectoniques ou religieuses protégées par la loi.

- Le Gouvernement collaborera avec les Communautés Autonomes et les Entités Locales dans l'élaboration d'un catalogue de vestiges relatifs à la Guerre Civile et la Dictature .
- Les Administrations publiques pourront retirer les subventions ou les aides aux propriétaires privés si ceux-ci n'agissent conformément au principe n°1 de cet article.

2. Le retrait des symboles. Mais quels symboles?

L'article 15 établit une prescription qui peut être qualifiée comme un devoir légal à mettre en application par toutes les administrations publiques, consistant au retrait obligatoire des éléments mentionnés sous la dénomination générique de « symboles et monuments publics ». Ces éléments sont selon la loi: « des écussons, des insignes, des plaques et d'autres objets commémoratifs de l'exaltation, personnelle ou collective, du soulèvement militaire de la Guerre Civile et de la répression sous la Dictature ». Cependant, le sujet n'est pas aussi simple qu'il en apparaît, c'est pourquoi il serait intéressant de procéder à l'analyse des éléments mentionnées.

En premier lieu, la loi regroupe sous le terme de « symboles » des biens à valeur mobilière. L'article 15.1 utilise une formule assez vague et abstraite qui énonce la possibilité d'inclure dans les éléments à retirer, d'autres différents à ceux exposés généralement. Ils sont regroupés sous le terme « autres objets ». Cette clause assez ouverte rend incertaine l'identification des objets visés par la loi. Quels éléments peuvent être inclus sous la dénomination « autres objets »? Une multitude d'objets

pourraient être énumérés: bannières, cadres, bustes, effigies, timbres, médailles, uniformes....Il est évident que le caractère non limitatif et confus de l'appellation « autres objets » pose problème.

José Maria Abad Licerias, avocat et professeur de Droit Administratif à l'Université Pontificale de Madrid (ICADE), souligne le cas intéressant et ambigu des « Victor »². Les « Victor » sont des symboles utilisés depuis le XIX siècle dans les universités espagnoles (notamment celle de Salamanque). Ils représentent l'obtention du titre universitaire de Docteur. Cet événement heureux dans le parcours universitaire, était commémoré par des inscriptions murales peintes de rouge ou de noir, les «victor ». Analysés sous cet angle, ils ne sont pas visés par la loi et se doivent être conservés. Cependant, ces symboles ont été repris et réinterprétés par le régime franquiste. Le « défilé de la Victoire » (29 mars 1939) marque le début de leur apparition et de leur réutilisation comme objet d'exaltation triomphale durant les 35 années de dictature. En principe donc, ce type de symbole peut être inclus dans la clause générique « autres objets » de l'article 15.1 de la loi. Les « Victor » pourraient donc se voir retirés, sauf que concourt pour ceux-ci une raison d'exemption prévue par la norme elle même. La question de la réappropriation de symboles déjà existants n'est pas résolue par la loi.

2 Voir José Maria, Abad Livcera, « Ley de memoria historica, la problematica juridica de la retirada o manrenimiento de simbolos y monumentos publicos », Dykinson Editorial, Madrid, 2009.

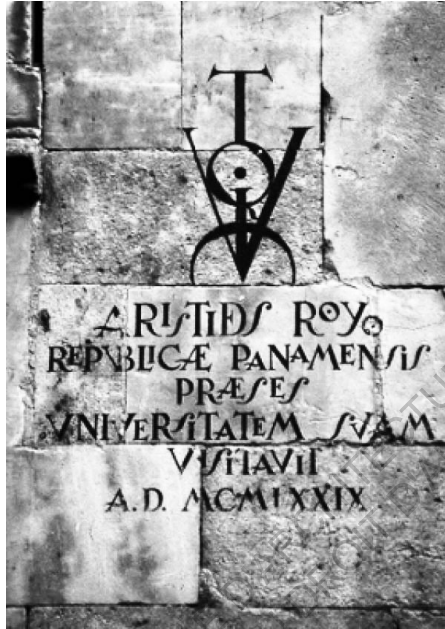


Figure 3 - Victor peint sur la façade de l'Université de Salamanque.

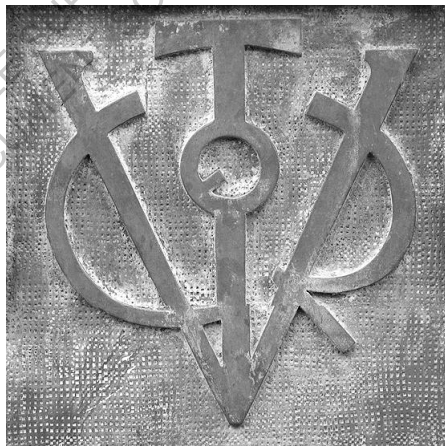


Figure 4 - Victor franquiste daté de 1968 sur une plaque commémorative de la victoire du régime (Madrid).

3. Retrait ou maintien, les deux uniques solutions prévues par la loi

L'article 15 de la loi de mémoire historique admet le possible maintien de symboles et de monuments publics pour lesquels concourt une des causes d'exception prévues. Il ne prévoit pas de possible modification du contenu, de la structure, ou de l'aspect de l'objet désigné. Autrement dit, si une des causes d'exception peut être appliquée, le monument demeurera inaltérable, sans que ne puisse être envisagée aucune révision. En ce sens, le législateur a préféré une posture manichéenne: le symbole ou le monument public est retiré ou maintenu. Aucune autre alternative ne paraît exister. Ouvrir une troisième option aurait pu être souhaitable, créant ainsi une situation intermédiaire de retrait partiel. Cette hypothèse trouverait sa justification, lorsque l'élément à retirer ne pourrait facilement s'individualiser, qu'il ferait partie d'une construction. Si l'on prend l'exemple concret d'un simple monument sur lequel sont apposées diverses plaques commémoratives, certaines sont ornées des écussons et de symboles de la phalange espagnole, d'autres répertorient et rendent hommage aux personnes décédées lors d'un massacre. Faut-il retirer l'intégralité du monument, ou seulement les plaques représentant les symboles franquistes? La loi stipule le retrait du monument dans son ensemble. Mais appliquer à la totalité d'une construction, une mesure restrictive qui affecte seulement une partie de l'ensemble, ne suppose pas un usage excessif et systématique de la loi?

L'alternative intermédiaire serait peut être une solution adéquate, sans compter que la Commission Interministérielle pour l'étude de la situation des victimes de la Guerre Civile et du Franquisme

énonce dans son rapport³ que le maintien d'un objet pourrait être considéré selon les circonstances, et qu'il pourrait incarner une autre forme pour rendre hommage et mémoire à toutes les victimes de la Guerre Civile.

Ces quelques exemple illustrent le caractère confus et peu défini de la loi. Trop courte, celle-ci mériterait d'être complétée. Encore un bon nombre d'indéterminations subsistent, et il est facile d'interpréter de manière différente les principes de la loi. Dans l'affaire du changement des noms des rues de Guadalajara énoncée dans la partie 1, le maire de la ville déclare ainsi ouvertement :

« *La loi est sujette à de multiples interprétations, et je ne vais aucunement à son encontre.* » Antonio Roman, el Mundo 09.09.2009.

Jugée parfois trop imprécise par certains, trop édulcorée par d'autres, trop étroite par d'autres encore, la loi de mémoire historique est loin de faire l'unanimité dans la société espagnole.

3 Voir « Informe General de la Comision Interministerial para el Estudio de la Situacion de las Victimas de la Guerra Civil y del Franquismo: Proyecto de Ley por la que se reconocen y amplian derechos y se establecen medidas en favor de quienes padecieron persecucion o violencia durante la Guerra Civil y la Dictadura », 28 juillet 2006.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



La mémoire et le patrimoine,
sa traduction matérielle?

1. La mémoire un processus de fabrication du multiple

*a. Sélectionner, réinterpréter,
reconstruire, au service d'idéologies.
Le cas de l'Eglise.*

La mémoire peut se définir, selon le dictionnaire Larousse¹, comme « l'aptitude à se souvenir de certaines choses ou d' idées antérieurement acquises ». Elle fonctionne selon un principe de tri: l'individu sélectionne, réinterprète et reconstruit les événements du passé. Ainsi certains fragments du passé sont privilégiés au détriment d'autres. La mémoire revendiquée par chacun des partis est donc une forme déformée du passé, qui ne sera jamais de la vérité historique. Les faits historiques de la Guerre Civile sont remaniés, réinterrogés, et refabriqués par chacun des groupes de pression espagnols selon leurs idéologies.

Plus de soixante-dix ans après la Guerre Civile, l'Église Catholique choisit de béatifier le 28 octobre 2007², sur la place Saint Pierre de Rome, 498 « martyrs », tous victimes de la « persécution » républicaine espagnole. On compte parmi eux: 2 évêques, 24 prêtres, 462 religieux, 7 diacres, séminaristes et laïcs, tués au début de la Guerre Civile en 1936, sauf 2 en 1934 et 7 en 1937. Afin qu'un martyr soit béatifié ou canonisé, il doit être prouvé qu'il a été exécuté par haine de foi, toute raison politique exceptée. La Révolution Française et la Révolution Bolchévique sont des périodes qui ont vu porter un grand nombre de personnes au titre de martyrs, aujourd'hui vénérés dans les églises.

1 Dictionnaire Larousse 2010, définition de « mémoire ».

2 Voir l' article: « Espagne: le Pape et son lugubre cortège », Le Monde, 27.10.2007

Dans le cas de la Guerre Civile espagnole, il est incontestable que des religieux et des non religieux furent tués par le camp républicain. Selon des travaux historiques, ce dernier aurait été à l'origine de 80 000 assassinats, contre 40 000 par le camp nationaliste³. Églises et couvents sont incendiés, et les cimetières profanés. Mais peut-on pour autant affirmer qu'il s'agissait de persécutions religieuses et non d'une guerre de raison politique? Pas sûr...Rappelons que l'Église a accordé son soutien au régime franquiste en signant un pacte avec le Général en juillet 1937.

« *Que la colère de Dieu s'abatte sur l'Espagne si la république persévère.* » Le Cardinal Segura, 1931.

Cependant aujourd'hui, il n'est plus question de savoir si l'Église a collaboré vivement ou non aux persécutions. Son implication politique est avérée. Il est d'avantage intéressant de savoir quelle réinterprétation de l'histoire l'Église effectue et de questionner cet événement, que certains médias appelle « la béatification de masse », vis à vis de la conjoncture actuelle, dans ses raisons et dans ses formes.

«*Une béatification aussi massive n'a pas été préparée pour cultiver une quelconque mégalomanie, La cérémonie sera grande, parce*

³ Chiffres donnés par Guy Hermet dans « La guerre d'Espagne », qui lui même se réfère à Gabriel Jackson et Hugh Thomas. Il est important de noter que ces chiffres sont des estimations et qu'il est difficile de connaître le nombre réel de victimes. Les sources manquent parfois ou sont toujours à manipuler avec précaution. Elles peuvent être l'objet d'interprétations au service d'une mémoire en particulier... Guy Hermet est Docteur en sociologie et chercheur à la Fondation nationale des sciences politiques à partir de 1962, il a été directeur du Centre d'études et de recherches internationales de 1976 à 1985. N'appartenant à aucune des mémoires mises en jeu, il semble être une source fiable.

que grande est la page de l'histoire de l'Église qui se reflète en elle. »
Juan Antonio Martinez Camino, secrétaire général de l'épiscopat espagnol, Le Monde 24.10.2007.

Pour l'Église, la cérémonie n'avait rien à voir avec la situation politique du moment et avec la relation Église-État. Pourtant l'organisation d'un événement d'une telle ampleur, deux jours avant la ratification programmée de la loi de mémoire historique pose question. Par le choix de la date, la célébration ressemblait plus à un acte politique ou à une provocation face au gouvernement de José Luis Zapatero contre lequel l'Église espagnole avait déjà manifesté son désaccord, notamment sur la question du mariage homosexuel légalisé en 2005. Les évêques espagnols prétendent aujourd'hui que les martyrs sont le meilleur encouragement à la réconciliation et à la reconnaissance de la mémoire historique. Certes ce geste fait appel à la mémoire, mais c'est une mémoire sélective qui est invoquée au service d'une conception singulière de l'histoire.

«En réalité, en béatifiant les leurs, les prélats humilient les autres victimes. Bien sûr, leur droit à sanctifier leurs martyrs assassinés est totalement légitime. Le problème, c'est que cette Eglise défend la mémoire des vainqueurs contre celle des vaincus. D'un côté, on célèbre la gloire de certains au Vatican. De l'autre, des milliers de descendants de républicains en sont encore à localiser leurs morts dans des fosses communes. Depuis tout ce temps, jamais la hiérarchie catholique n'a condamné le putsch militaire. Jamais elle n'a demandé pardon pour avoir soutenu et béni la violence franquiste pendant et après la guerre. Jamais elle n'a eu un seul mot en faveur des centaines de milliers de républicains tués, incarcérés, réprimés ou forcés à l'exil par la faute de Franco. Elle préfère béatifier les siens en se posant en victime. Ce qui lui permet d'occulter son rôle de bourreau. » Julian Casanova, historien spécialiste de la Guerre civile, membre du groupe d'experts

chargé par le juge Garzon.

La mémoire se distingue alors de l'Histoire. Dans la mémoire, seuls subsistent des fragments et des images. Chaque remémoration est une reconstruction, une création du passé en fonction du présent et de ses enjeux.

*b. Une mémoire? Des mémoires
Le rôle des associations dans le débat
mémoires.*

Donner au passé le sens que l'on veut, peut servir à valider certaines idéologies. La mémoire constitue alors un instrument de pouvoir non négligeable entre les mains de différents groupes. Entre en jeu la notion de mémoire collective, en opposition à la mémoire individuelle propre à une personne. Alors que cette dernière concerne le cadre de la personnalité, la mémoire collective a trait à l'évocation de souvenirs importants pour la vie du groupe auquel l'individu appartient. La mémoire collective peut être définie par « le souvenir ou l'ensemble de souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par une collectivité vivante de l'identité de laquelle le sentiment du passé fait partie intégrante »⁴. La mémoire attachée à une collectivité a été largement étudiée par Maurice Halbwachs⁵,

4 Voir Pierre Nora, « Mémoire collective », dans « La nouvelle histoire » dirigé par Jacques Le Goff, Paris, 1978, p. 398.

5 Maurice Halbwachs est un sociologue français issu de l'école durkheimienne (d'Emile Durkheim). Il dédie son oeuvre à l'étude du concept qu'il a créé de « mémoire collective ». Longtemps, traitée sous un angle individuel, la notion de mémoire avec Halbwachs revêt un aspect collectif et social en relation avec les notions de temps, de durée et de lieu..

pionnier de la sociologie de la mémoire. Selon ses propos, elle n'est pas la simple addition des mémoires individuelles, mais toutes deux se forment et s'enrichissent mutuellement:

« C'est dans la société que, normalement, l'homme acquiert ses souvenirs, qu'il se les rappelle, qu'il les reconnaît et les localise. [...] Il n'y a pas à chercher où ils sont, où ils se conservent, dans mon cerveau, ou dans quelque réduit de mon esprit où j'aurai seul accès, puisqu'ils me sont rappelés du dehors, et que les groupes dont je fais partie m'offrent à chaque instant les moyens de les reconstruire, à condition que je me tourne vers eux et que j'adopte au moins temporairement leurs façons de penser. »⁶

L'organisation de la mémoire dépend de l'expérience sociale. En effet, le phénomène de la mémoire ne semble exister qu'à travers des relations sociales qui rassemblent et organisent les souvenirs.

En Espagne, on est à même de constater que la question mémorielle met en place un jeu d'acteurs très divers, des groupes sociaux très différents. C'est en effet toute la société espagnole qui est impliquée, tant les partis politiques, l'élite intellectuelle et l'Église que le reste des citoyens par l'intermédiaire d'associations, et de militants. Jusqu'à présent ont été présentés le rôle et les positions des pouvoirs politiques et ecclésiastique, il apparaît maintenant important de définir la troisième voix de la question mémorielle: celle des associations, et d'en cerner le poids, les revendications et les modes d'action.

Les regroupements de citoyens émergent tardivement, à la fin des années 1990. Danielle Rozenberg propose quelques éléments

6 Voir Maurice Halbwachs, « La mémoire collective », Editions Albin Michel, 1997 (première édition, Presses Universitaires de France, 1950).

d'explication⁷ de l'explosion de la mobilisation sociétale à cette période: Un effet de génération (Autrement dit, la disparition des témoins de la Guerre Civile), l'arrivée à l'âge adulte des petits enfants des victimes, dont fait partie J.L Zapatero et enfin la disparition de la crainte d'une résurgence d'un conflit armé en Espagne.

« J'appartiens à cette génération décomplexée qui, ces dernières années, refuse que leurs grands-parents, lesquels défendaient un gouvernement légitimement élu (celui d'Azaña, renversé en 1936 par Franco), soient happés dans une amnésie collective. On ne demande pas une chasse aux sorcières, car il est trop tard, mais au moins que soit honorée la mémoire de ceux qui ont lutté contre ce régime odieux. » Emilio Silva, fondateur de l'ARMH, Le Figaro, 15.10.2007.

La première des associations à s'être formée est l'ARMH (Association pour la Récupération de la Mémoire Historique, www.memoriahistorica.org). Et elle demeure aujourd'hui la plus active et la plus influente. La principale revendication, qui fut d'ailleurs la raison première de la naissance de l'association, est l'exhumation des fosses communes afin que les fusillés républicains ne tombent pas dans l'oubli. En mars 2000 lors du tournage d'un reportage sur la Guerre Civile, le journaliste Emilio Silva, petit fils de républicains persécutés, se confronte à la réalité des « disparus » des fosses communes. Depuis lors à son initiative les rencontres se multiplient, les parcours convergent. La mobilisation portée par un désir de reconnaissance se fait de plus en plus grande, et aboutit à la création de l'AMRH dont les combats intéressent la presse nationale, comme internationale

7 Voir Danielle Rozenberg, « Mémoire, justice et raison d'Etat dans la construction de l'Espagne démocratique », Histoire@Politique, Politique, Culture, Société, sept-oct 2007.

(Rappelons qu'à la même période en France la notion de « devoir de mémoire » fait son apparition). Les appels des victimes ou de leurs descendants affluent de toutes les régions d'Espagne. Devant l'ampleur du mouvement, l'association crée des sections régionales aux Asturies, en Extrémadure, en Catalogne, en Andalousie, en Galice... D'autres associations aux mêmes objectifs se fondent ensuite, complètent, amplifient et relaient de manière plus locale les actions de l'AMRH qui malgré tout demeure d'envergure nationale (le siège principal est à Madrid). Depuis 10 ans maintenant, les associations mènent l'ouverture de centaines de fosses, dont ont été exhumés 4 000 corps dans tout le pays. En plus de ces actions, elles mènent un véritable travail de recherches documentaires et de recueil de témoignages. Envahissant le champ médiatique et interpellant la sphère politique, leurs revendications sont le véritable catalyseur des mesures politiques adoptées par le gouvernement ces dernières années. Depuis, le gouvernement subventionne une partie des projets d'exhumation.

Bien sûr relayée par la presse et connexions avec les médias, c'est également via internet que les associations trouvent un large espace de diffusion. On ne compte plus le nombre de sites internet pour la récupération de la mémoire créés à l'initiative des associations. Généralement sous formes de blog, ils présentent leurs démarches, et l'avancée de leurs recherches.⁸

La question mémorielle espagnole rassemble une multitude d'acteurs. Cette dernière renforce la complexité et démontre que l'objet du débat n'est pas d'être pour ou contre un travail de mémoire, mais révèle un conflit de mémoires collectives qui s'affrontent : l'une portée par les souffrances et le désir de reconnaissance, l'autre encore nostalgique d'un régime perdu.

8 Voir par exemple: <http://www.foroporlamemoria.info>, <http://lame-moriaviva.wordpress.com> ou encore <http://www.memoriahistorica.org.es> .

Les mémoires seraient une multitude de représentations possibles du passé, toujours en perpétuelle négociation et évolution. Les modes d'appréhension de la mémoire varient selon le type d'acteur. La position sociale, culturelle, idéologique sont autant de paramètres qui influent sur la modélisation de la mémoire.

2. Le patrimoine

a. Les lieux de mémoire

El Valle de los Caidos

Quels sont les éléments qui permettent la fabrication de la mémoire par une collectivité? Des souvenirs, des images et des faits du passé certes. Mais cela est-il suffisant ? Comment une mémoire peut-elle être transmise avec pour seuls matériaux des souvenirs flous ? Une composante concrète et matérielle n'est-elle pas nécessaire afin que la mémoire trouve une inscription physique qui lui permette d'être pérenne pour un groupe donné? Maurice Halbwachs dans son ouvrage explique également en quoi l'espace joue un rôle fondamental dans les processus de la mémoire:

« Il n'est point de mémoire collective qui ne se déroule dans un cadre spatial. Or l'espace est une réalité qui dure: nos impressions se chassent l'une l'autre, rien ne demeure dans notre esprit, et que l'on ne comprendrait pas que nous puissions ressaisir le passé s'il ne se conservait pas en effet dans le milieu matériel qui nous entoure. »⁹

9 Voir Maurice Halbwachs, « La mémoire collective », Editions Albin Michel, 1997 (première édition, Presses Universitaires de France, 1950).

Certains lieux ou objets, servant de points de repère, contribuent à l'élaboration des souvenirs et du travail de mémoire. Pierre Nora, historien et auteur, a développé le concept historique des « lieux de mémoire ». Dans son ouvrage du même nom, il ambitionne de recenser tous les principaux monuments, lieux ou symboles qui ont contribué à façonner l'identité française à travers l'histoire. Il dessine d'une manière générale une définition du « lieu de mémoire » comme un composant de l'identité collective:

*« Un objet, un site, devient lieu de mémoire lorsqu'il échappe à l'oubli et qu'une collectivité s'y projette et le réinvestit de son affect ».*¹⁰

Il s'agit toujours de lieux matériels, ou fonctionnels (monument, bâtiment, musée, objet...) portés par la volonté des hommes à un rang symbolique.

Appliqué au cas espagnol, il apparaît ainsi opportun de cerner les principaux monuments franquistes les plus prégnants quant à la question de la mémoire de la guerre civile et du franquisme afin d'analyser les conditions de leur réalisation et leur résonance aujourd'hui . Quels lieux pourraient encore abriter à l'heure actuelle cette mémoire?

« El Valle de los Caidos » (littéralement « la vallée de ceux qui sont tombés ») semble l'exemple le plus intéressant. Souvent qualifié de « monument pharaonique », ce gigantesque mausolée implanté dans un site de 120 hectares, situé à une cinquantaine de kilomètre au Nord-Ouest de Madrid dans la vallée de Cuelgamuros, fut édifié à l'origine pour rendre hommage aux « héros et martyrs de la Croisade », combattants nationalistes

10 Voir Pierre Nora, « Les lieux de mémoire », Gallimard, Paris, 1986.

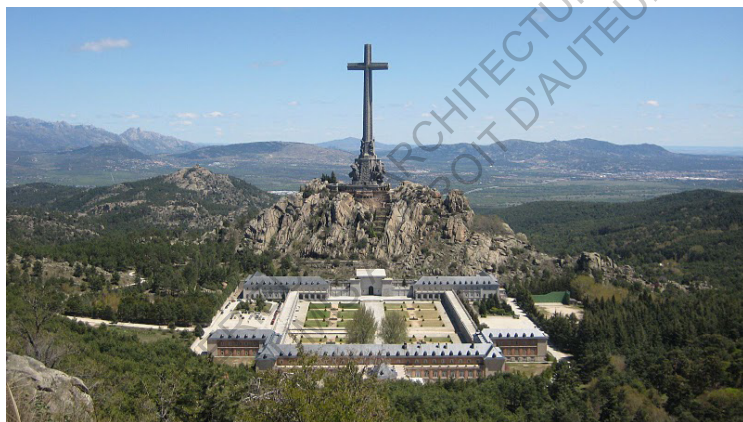


Figure 5 - El Valle de los Caídos, un lieu de mémoire.

morts lors de la guerre civile.

Visible de très loin, une croix en pierre haute de 150 mètres surplombe un massif rocheux et domine le plateau castillan. La vue embrasse entièrement la capitale. En contrebas, une esplanade et des arcades en granit annoncent le tunnel funéraire menant à la basilique souterraine. A l'entrée de la crypte, une plaque de marbre indique que le lieu, dont Franco est le patron fondateur, a été consacré par Jean XXIII (Pape de 1958 à 1963). Au fond du tunnel se trouvent les tombes de Francisco Franco et de José Antonio Primo de Rivera, fondateur de la Phalange espagnole. Au de-là gisent plus de 33 000 « caídos », dans des niches, ou dans les fosses communes. Dehors, face de cet ensemble, se développe le reste de l'Abbaye Bénédictine. Le monument appartenant désormais au patrimoine national et géré par les bénédictins est une curiosité touristique. Il reçoit quelques 500 000 visiteurs par an. C'est aussi un lieu de culte pour les nostalgiques de la dictature qui se rassemblent tous les 20 novembre, date de la mort de Franco, pour une messe hommage présidée par sa fille...

Afin de comprendre le poids d'un tel monument, un rappel historique est nécessaire. Selon certaines versions¹¹, el Valle de los Caidos fut le fruit de l'obsession mégalomane d'un seul homme: Franco, qui sans être architecte, dessina les lignes directrices, supervisa personnellement le processus de construction et choisit tous les détails de l'ensemble monumental. Cependant cette version selon laquelle l'idée de la construction partit uniquement du Général Franco, est réfutée selon certains historiens espagnols dont Daniel Sueiro, et considérée comme

11 Voir Paloma Aguilar Fernandez, « Políticas de la memoria y memorias de la política », Alienza Editorial, 2008.

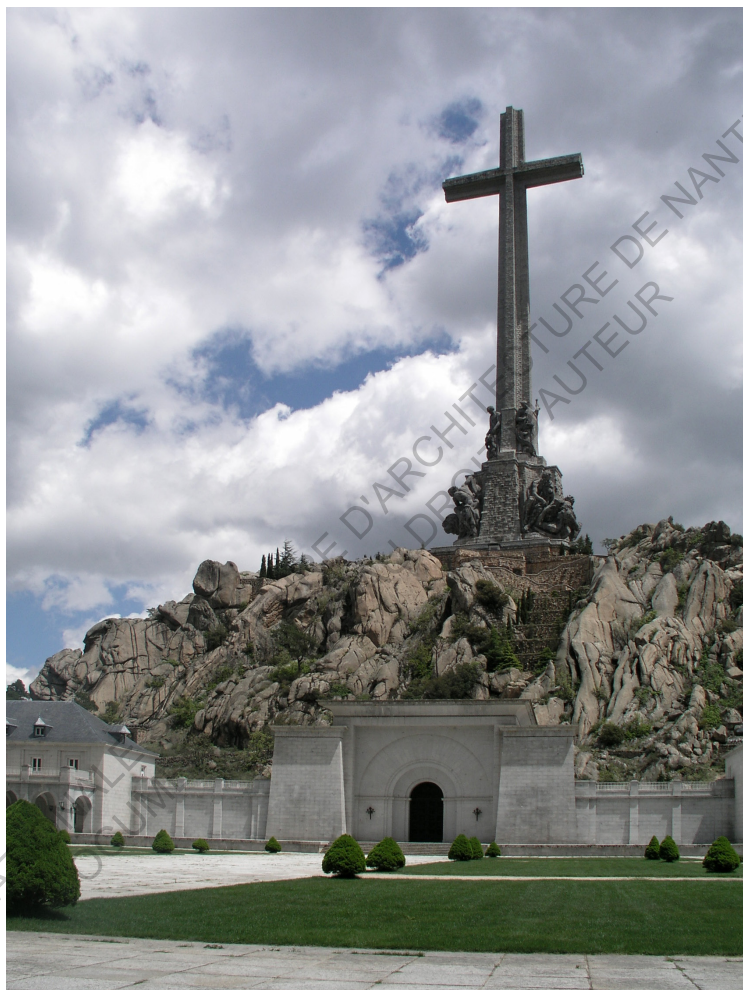


Figure 6 - Un monument aux proportions démesurées.

faisant partie de la mythologie entourant le monument¹². Trois personnages appartenant au camp nationaliste pourraient aussi être à l'origine de l'œuvre: Pedro Muguruza, Diego Mendez, tous deux architectes militaires et Fernando Cruz Solis, sculpteur. Dans tous les cas, indépendamment de l'auteur original de l'idée, Franco le convertit en un projet personnel, lui attribuant une énorme attention depuis le jour de son inauguration, et même après, étant donné que selon sa volonté l'œuvre architectonique fut la scène et le décor des cérémonies les plus importantes du régime et le lieu de passage obligé des visiteurs officiels étrangers.

« Franco a senti la nécessité morale, et même physique d'honorer les morts qui en vie nous ont honoré. Il s'agit de favoriser via le monument, la réunion posthume des meilleurs, des morts de la Croisade, des héros et martyrs qui ont bataillé pour défendre la patrie, des victimes des patrouilles rouges » Diego Mendez, dans ABC, le 21.7.1957.

De plus, lors sa construction entre 1940 et 1958, la main d'œuvre employée était en grande partie composée de prisonniers politiques, réduits à un quasi-esclavage, qui de cette manière étaient supposés racheter leurs fautes. Humiliés, ils furent contraints de creuser la tombe des vainqueurs. Au nombre de 12 000, certains d'entre eux y trouvèrent même la mort¹³. En 1958, le régime franquiste décide d'en faire un mausolée pour l'ensemble des combattants morts de la guerre civile y compris les républicains, du moment qu'ils fussent catholiques. Ainsi reposent près de 33 000, nationalistes pour leur grande majorité et républicains reposent dans la crypte.

12 Voir Daniel Sueiro, « El Valle de los caidos: los secretos de la cripta franquista », La Esfera de los Libros, Madrid, 2006.

13 Voir Paloma Aguilar Fernandez, « Políticas de la memoria y memorias de la política », Alienza Editorial, 2008.

« Le monument ne fut pas construit pour perpétuer la division de la société espagnole en deux camps inconciliables. Il a été édifié, et ceci a toujours été mon intention, comme souvenir de la victoire sur le communisme qui prendre le contrôle de l'Espagne. Ainsi se justifie mon souhait, celui de voir enterrer ceux qui sont tombés pour l'Espagne, catholiques des deux camps. » Franco, 1976.

On peut se demander la valeur de tels propos vingt ans après la construction de l'œuvre...Ce changement d'attitude reste bien sur limité, d'autant plus qu'il ne vise, par un critère sélectif basé sur l'orientation religieuse, qu'une frange restreinte des vaincus. El Valle de los Caidos demeure pour Franco comme le plus grand monument dédié à la célébration de la victoire des nationalistes. Le choix de ce lieu par le dictateur pour en faire sa propre tombe, rend difficile l'appréhension de l'endroit comme un lieu dédié à la réconciliation ! Pour la mémoire collective, qu'elle soit nostalgique de la période franquiste ou désireuse de reconnaissance, El Valle de los Caidos est perçu comme un ostentatoire panthéon que Franco s'est édifié à lui même, et aux vainqueurs de la guerre.

« C'est le monument par excellence de l'Etat national et catholique. » Santos Julia, historien espagnol.

C'est un symbole inédit dans l'Europe des anciennes dictatures: Hitler s'est suicidé, Mussolini et Antonio de Oliveira Salazar reposent dans de discrètes cryptes de leurs bourgades natales, le Caudillo, lui, gît sous une basilique de plus de 250 mètres de long qui reçoit chaque année son lot de visiteurs...

Le caractère polémique d'un tel monument est donc facilement envisageable. Que faire? Le conserver? Le détruire? Le modifier? Le débat anime la société espagnole mais a du mal à aboutir... La destruction de l'objet ou sa fermeture au public, prônée par certains groupes (notamment les nationalistes basques), ne

peut être judicieuse. Brutale, elle serait en quelque sorte le déni d'un pan du passé, une forme d'oubli. Plus modérée, la solution de la transformation semble davantage adéquate mais quelles modifications apporter? Depuis la loi de mémoire historique en 2007, El Valle de los Caidos se doit être un lieu neutre¹⁴. José Luis Zapatero s'est prononcé à ce sujet : « Dans une Espagne européenne, il est impensable qu'il existe des souvenirs de dictateurs dans les lieux publics ». Il prévoit d'interdire tout acte politique ou exaltant la guerre civile et le franquisme dans l'enceinte de l'établissement religieux et de convertir le lieu en un « centre d'interprétation historique ». L'option de la transformation du site en un musée didactique, sur le modèle des camps nazis, semble peu à peu gagner l'opinion générale. Mais chacun des groupes a son idée sur la question : le parti communiste espagnol rêve d'un « Musée Démocratique » permettant d'expliquer les crimes du franquisme, le parti écologiste souhaite en faire un « centre d'interprétation de l'ancien régime » dans lequel un hommage serait rendu aux ouvriers-esclaves du lieu, l'association « Forum pour la mémoire » désire sa transformation en mémorial dédié aux victimes du franquisme...Des projets qui laissent certains sceptiques:

« Des panneaux explicatifs ne pèsent pas lourd à côté de ce monstre de pierre dont l'architecture est en soi, une exaltation du franquisme. Il faudrait construire un musée ailleurs. » Santos Julia, historien.

Comment le lieu, sépulture pour les victimes des deux camps, peut-il prétendre à la réconciliation alors que la dépouille du dictateur y trouve sa place?

14 Voir l'article de Julian Casanova, « El valle de Franco », El País, 20/11/2007.

« Il faut en finir avec cette douloureuse aberration voulant que des victimes anonymes reposent aux cotés de leur bourreau vénéré »
Dolores Cabra, membre du collectif Guerre et Exil.

Déménager la tombe de Franco et la confier à ses descendants pourrait être un premier pas vers la dépolitisation du site. En 2008, un projet de cet ordre a été élaboré, un lieu susceptible d'accueillir la dépouille de Franco a été trouvé. Il s'agissait de la transporter à l'anonyme cimetière de Mingorrubio, au nord de Madrid, où le caveau familial se trouve déjà et où repose l'épouse du Général, Carmen Polo. Mais là encore, cette solution se heurte au refus de certains, ses descendants et aussi la droite espagnole (même si cette dernière a reconnu « qu'on ne pouvait laisser les choses en l'état »). Trois ans après l'annonce de l'éventuelle exhumation du corps du Caudillo, les choses n'ont pas changées, El Valle de los Caídos demeure encore le lieu de culte et de rassemblement des nostalgiques de la dictature et des groupes extrémistes.¹⁵

Le gouvernement espagnol, même s'il a énoncé des intentions de pacification et de dépolitisation du site, n'a pas encore statué clairement sur la nature du monument et son avenir. Vu l'ampleur, la complexité du débat et la multiplicité des voix, seule une mesure politique forte et son application pourraient faire avancer le sujet depuis trop longtemps sommeillant.

15 Chaque 20 novembre, date d'anniversaire de la mort de Franco, se réunissent des phalangistes, et autres groupuscules d'extrême droite.

*b. Marqueurs de mémoire.
Les symboles franquistes jalonnent
l'espace public.*

Il semblerait que l'acte de mémoire collective ait besoin d'un lieu, d'un objet sélectionné et mis en scène pour être perpétué. Ces objets servent à matérialiser et à symboliser la mémoire choisie et privilégiée. Ils sont l'héritage physique du passé, le patrimoine. Si les mémoires représentent des constructions du passé, issues de valeurs présentes, le patrimoine est quant à lui, l'inscription de la mémoire sous une forme matérielle. Tous les symboles franquistes disséminés dans les espaces publics espagnols, sont autant de rappels des valeurs du régime franquiste exposés à la vue de tous. Marquant la gloire du Général Franco, ils demeurent en Espagne les témoins de cette période historique malheureuse.

A Madrid, bon nombre de symboles franquistes subsistent dans les espaces publics. Même si les principaux monuments « tape à l'œil » de l'époque franquiste ont été retirés (ce fut le cas de la statue de Franco le 17 mars 2005), des traces plus discrètes demeurent. Le passant étranger au regard non aguerrri, ne les remarquera certainement pas. Des rues et des places de Madrid, il ne retiendra que la perpétuelle agitation, l'architecture fastueuse du siècle d'or et les façades imposantes de la Gran Via... Mais il suffit qu'il s'informe un peu de la symbolique franquiste, de ses représentations et des grands noms du régime, qu'il soit un tant soit peu attentif lors de son passage dans l'espace public, pour s'apercevoir alors de leur présence. Noms de rues, plaques commémoratives, bas reliefs, blasons, lui apparaîtront au détour d'une rue, en haut d'un porche d'entrée, inscrits sur une façade... Plus son regard sera instruit et sa pratique de l'espace public madrilène régulière, plus ils se révéleront... Au risque presque de ne voir que ça!

La perception des Espagnols quant aux symboles persistants dans le domaine public est différente de celle de l'étranger et elle revêt diverses formes selon le profil des personnes. Par exemple pour un individu ordinaire, ne prenant part au débat mémoriel, le processus inverse pourrait être à l'œuvre. Peut être les a-t-il remarqué un jour, mais il vit avec, son regard ne les sélectionne plus lors de ses allées et venues. Sa pratique journalière de l'espace public tend à les faire disparaître. Pour une personne engagée dans la question mémorielle, de l'espace public, les symboles franquistes ressortiront, lui rappelant ce contre quoi elle lutte. Les groupes sociaux associés aux différentes mémoires collectives déterminent en partie la perception des symboles au sein de l'espace public et leur valeur associée.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*c. Inventaire photographique de
quelques symboles franquistes.*

Les quelques clichés ci-après (pris à Madrid par mes soins en 2010) constituent un bref aperçu du type de symboles franquistes qui peuvent se rencontrer dans les espaces publics espagnols. Pour ce petit répertoire photographique, aucune volonté d'exhaustivité n'est revendiquée. Il s'agit seulement de montrer qu'un bon nombre de symboles, certes plus subtils qu'une statue à l'effigie de Franco, peuvent être encore repérés par le passant si son oeil est un temps soit peu attentif et averti.

L'exemple le plus pregnant de symbole franquiste restant est la toponymie des rues. Même si ce n'est pour certains qu'un nom apposé sur une plaque, cette dernière peut bel et bien être considérée comme symbole franquiste à partir du moment où elle véhicule une idée ou un souvenir de l'époque en question. La Mairie de Madrid a effectué en 2002 un recensement des noms de rue franquistes à Madrid¹⁶. A l'heure de l'enquête, la capitale en comptait encore 164... Depuis, la totalité de ces noms de rue a perduré. On peut alors observer que pour les institutions la priorité est donnée aux monuments et emblèmes de grande envergure...

16 Le recensement de la toponymie franquiste à Madrid est disponible à l'adresse suivante: http://www.foroporlamemoria.info/simbolos_franquistas/00164_callesfranquistas.pdf



L'aigle de San Juan sur la façade du ministère de l'armée.



L'aigle de San Juan au sommet d'un obélisque.



«Todo por la Patria» devise inventée en 1937 par le Général franquiste German Gil Yuste (qui a participé au coup d'Etat de 1936 au coté de Franco).



L'arc de la Victoire (maintenant appelé Porte de Moncloa) construit sur ordre de Franco, à la suite de la guerre civile.



L'aigle de San Juan sur les arcades de la place Moncloa.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Avenue du Commandant Franco.



Agustin de Foxa, écrivain et diplomate d'idéologie phalangiste.



La Division Bleue, corps d'armée de volontaires espagnols créé par Franco et mis à disposition de la Wehrmacht de l'Allemagne nazie.



Ricardo Blanco Argibay, capitaine dans la Légion espagnole.



Carlos de Haya, capitaine dans l'armée de l'air.



Joaquin Bau, ministre du commerce et de l'industrie de 1936 à 1939 puis président du Conseil d'Etat.



Juan Yague, capitaine du sixième corps d'armée et nommé par Franco ministre de l'armée en 1939.



Alberto de Alcocer, docteur en droit et médaillé d'Or de Madrid (distinction décernée par le gouvernement) en 1946 et directeur de la Banque d'Espagne à partir de 1949.



Carlos Peron, Général du premier corps d'armée.



Demetrio Zorita, capitaine dans la division bleue et désigné colonnel à titre postume.



« Arriba España », devise de la Phalange espagnole.



Victor Martin, phalangiste espagnol assassiné le 25 février 1945.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

IV.

L'espace public,
lieu de mise en scène de la mémoire

1. Enjeux mémoriels de l'espace public espagnol actuel

a. Quelle forme prennent les revendications mémorielles dans l'espace public? Récit d'une action emblématique à Ferrol.

L'Espagne contemporaine est une démocratie, c'est à dire un régime politique à l'intérieur duquel s'instaure, par l'intermédiaire du débat, un espace de confrontation et de médiation entre l'Etat et la société civile qui favorise la formation d'une opinion publique. Cet espace, qui n'existe pas dans les régimes totalitaires, est l'espace public.

« Le public, constitué par les individus faisant usage de leur raison publique, s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'Etat » Jurgen Habermas¹.

L'espace public se caractérise comme un espace de définition d'un avenir commun, qui permet de dessiner les principes de citoyenneté de la société à laquelle il correspond, et tisse des sentiments d'appartenance et d'identification avec la population qui le pratique. Il s'agit là de la dimension la plus abstraite de l'espace public comme le lieu de formation des opinions, des volontés politiques, et de débats.

L'espace public est donc l'espace des revendications, d'une manière générale il est l'espace de la libre expression. A Ferrol, en Galice, lieu de naissance de Franco, la statue équestre de Franco a été peinte en rose le 19 novembre 2001. Cette action

1 Voir Jurgen Habermas, « l'Espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise », Payot, Paris, 1997.

menée par un groupe d'activistes appartenant à une Assemblée populaire du Nord-Ouest se situe au sein même de l'espace public et en questionne sa nature. Précédent les mesures politiques de 2007, elle apparaît emblématique dans l'évolution de la question mémorielle car elle est la première en son genre et eu d'importantes répercussions.

Un ensemble d'historiens, réunis par l'Université internationale de Santander, avaient déjà durant l'été 2001 dénoncé la conservation de la statue du Caudillo à Ferrol qui, qui plus est, se trouvait juste devant un édifice institutionnel, la mairie de la ville. La visibilité que supposait une telle situation dans la ville posait évidemment problème. L'endroit était alors idéal pour accomplir un geste fort. Plus subtile qu'une attaque agressive à l'explosif qui n'aurait suscité que de l'hostilité, le choix de la technique employée fut en effet pertinent:

« Ce Franco rose me paraît plus destructeur, car ironique, que le Franco honni des anarchistes ou le Franco vilipendé des hommes politiques. Il n'y a pas de genre plus poli et plus subversif que l'ironie. Les manières de l'ironie à Ferrol ont raison. Franco ne mérite plus aucune colère noire. Une plaisanterie rose était plus adaptée à son sinistre ridicule. » Francisco Umbral, El Mundo, 23.11.2001.

Amusante et habile à la fois, elle permet de décaler l'objet de son contexte. Habillé de rose, la statue ne véhicule plus le même sens, d'icône à la gloire du dictateur elle devient un objet détourné questionnant sa véritable nature. Sa valeur et sa perception par la société dans l'espace public en sont totalement changée. Conscients des relations entre les médias et la classe politique, le groupe activiste souhaitait, avec ce geste à caractère symbolique, attirer l'attention, aussi bien celle des politiques que celle de la société civile. José Maria Cardesin (ancien professeur à l'École

des Hautes Etudes de Sciences Sociales à Paris) le qualifie même de « happening pictural »². Plus qu'un résultat, les membres du groupe recherchaient l'effet de performance. Parce qu'elle emploie le ton de l'humour, l'action a d'autant été remarquée. Les médias, nationaux comme internationaux, férus de ce type de mouvement, ont tout de suite réagi et se sont emparés de l'évènement. La vidéo de l'action picturale est encore visionnable à l'adresse suivante :

<http://www.youtube.com/watch?v=7B5IPZgFHhY>.

Cette action ponctuelle ciblant le patrimoine franquiste au sein de l'espace public en a inspiré d'autres. Peu de temps après, dans la ville voisine de La Corogne, la statue du général Millan Astray, un proche de Franco, a, elle aussi, subi le même sort, la peinture rose. A Melilla, le groupe de graffitis anti-franquistes a revisité la ville en peignant les monuments franquistes en mauve. A Madrid quelques mois après, la statue équestre qui était encore présente au bord du Paseo de la Castellana, fut recouverte de peinture rouge par des membres du groupe Izquierda Castellana. Le déroulement de ce dernier évènement a d'ailleurs révélé les limites de ce type d'action. Lassés les médias ont très peu relayé l'action. De plus la mairie de la capitale a ordonné sur le champ l'intervention de la police afin d'intercepter les activistes qui n'ont pu mener à bien leur action et qui ont par la même occasion écopé d'une amende...(Il est important de noter que le contexte politique de Madrid est moins favorable. L'équipe municipale, plus conservatrice que celle de Ferrol (PSOE), est affiliée au Partido Popular.)

Le « Hapening pictural », même si dans les cas vus précédemment ne développe pas une grande créativité, par sa spontanéité, son économie de moyens et la symbolique qu'il véhicule, est

2 Voir l'article de José maria Cardesin, « Que faire de la statue de Franco? », Histoire urbaine n°6, 2002.



Figure 7 - Des membres de l'Asamblea Popular do Noroeste en train de peindre la statue équestre de Franco (Ferrol 19.11.2001). Sur la banderole est inscrit: « La symbolique fasciste hors de la Galice ».

généralement efficace en terme de couverture médiatique et donc d'impact sur l'ensemble de la société. Ces actions témoignent du vif débat autour de la question de la relation entre le patrimoine franquiste et l'espace public. Elles ont une double qualité: celle de nourrir le débat public et aussi celle de questionner la nature de l'espace public et d'en dénoncer le non-sens dans certains cas.

L'espace public est à la fois un espace symbolique, de débat et de mémoire, mais aussi un espace physique aux caractéristiques spatiales. Espace réel pratiqué par tous, il offre à la vue ses objets, et invite à utiliser ses aménagements. En tant que lieu de visibilité, il est l'endroit idéal pour la mise en scène de la mémoire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Figure 8 - A Madrid, l'opération est aussitôt stoppée par l'intervention de la police.

*b. La ré-actualisation de l'espace public,
un processus controversé mais peu à
peu accepté.*

*La valeur du retrait des statues
équestres du Caudillo.*

Étant donné la nature du régime franquiste et les caractères d'une transition démocratique basée sur une opération d'oubli volontaire, la « mise à jour » des espaces publics espagnols est souhaitable. Plus important encore, elle est aussi souhaitée, comme en témoignent certaines actions menées par la société civile (cf partie précédente) et les dernières mesures politiques. Le retrait des symboles franquistes, prévu par la loi, semble légitime. Pourquoi continuer d'exposer des objets dont la valeur symbolique ne correspond pas aux valeurs de démocratie de l'Espagne contemporaine? Un décalage se creuse entre les dimensions concrètes d'aménagement et les dimensions symboliques de la société. Parce que l'espace public doit être en adéquation avec les valeurs de la population qui le traverse et qui le vit, la conservation des emblèmes franquistes ne peut être envisagée. Certes, ceux-ci sont marqueurs de l'histoire espagnole, mais ils incarnent encore plus une mémoire qui ne trouve plus son sens au sein de l'Espagne moderne, celle d'une minorité conservatrice, et de groupes extrémistes.

En créant la loi de mémoire historique, le gouvernement reconnaît en effet la nécessité de la ré-actualisation des espaces publics vis à vis des valeurs démocratiques de l'Espagne actuelle. Même si la loi est controversée, et que des manquements peuvent être notés en son sein même et quant à son application, des actions emblématiques ont tout de même été menées par le gouvernement.

Plus aucune des statues équestres du Caudillo n'est présente aujourd'hui dans l'espace public. L'Espagne en comptait plusieurs dans de grandes villes comme Madrid, Valence, Saragosse, Barcelone, Santander, ou Ferrol. Érigées au début des années 60, elles représentaient d'imposants souvenirs d'une dictature qui vivait sa période la plus favorable. Après la mort de Franco, les débats sur leur retrait avaient engendré de vives polémiques au sein des premiers conseils municipaux démocratiques. La statue de Valence fut l'unique à avoir été enlevée au début des années 1980³ de la place sur laquelle elle se dressait (Néanmoins elle fut seulement transportée dans un lieu plus discret, la cour de la Capitainerie Générale de Valence, un lieu institutionnel... Depuis elle a été retiré de celle-ci en mars 2010). Les autres furent déplacées non sans peine durant la dernière décennie correspondant à l'explosion du débat mémoriel. Chaque fois, leur retrait a fait grand bruit. Celle de la place de San Juan de la Cruz à Madrid fut retirée en mars 2005⁴ en pleine nuit et sans avis préalable sur ordre du gouvernement, comme si ce dernier souhaitait dissimuler l'évènement de peur de créer une énième polémique. Le lendemain, 700 nostalgiques du Franquisme manifestèrent, le bras droit levé en signe de protestation. La dernière à avoir été déboulonnée est celle de Santander le 19 décembre 2008 devant une foule de journalistes.

Dans la vie quotidienne, le retrait des symboles franquistes signifie un changement culturel pour les anciens ayant vécu cette période. Ceux-ci ne verront plus continuellement ces emblèmes, statues, plaques commémoratives, souvenirs à leurs yeux d'un régime totalitaire.

3 Voir l'article de José maria Cardesin, « Que faire de la statue de Franco? », Histoire urbaine n°6, 2002.

4 Voir l'article « Retirada de la ultima estatua de Franco en Madrid », El Pais, 17/03/2005.



Figure 9 - Retrait nocturne de la statue équestre dans la capitale.

« C'est une bonne nouvelle pour les milliers de victimes de la dictature franquiste qui ont dû cohabiter avec de nombreux monuments en l'honneur de ceux qui ont pris le pouvoir après un coup d'Etat et ont assassiné ou fait disparaître au moins 114.000 personnes » Emilio Silva, fondateur de l'ARMH, à propos du retrait de la statue de Santander⁵.

Ce retrait signifie aussi une évolution pour la nouvelle génération qui ne se reconnaît plus dans de tels marqueurs. La multiplication des actes de retrait témoigne la mise en route du processus de relecture et de redéfinition de l'espace public. Dans le cas de l'Espagne, même engrangé, ce dernier semble pénible et long.

2. Vers de nouveaux lieux pour la mémoire espagnole?

a. Spécificité du cas espagnol: un patrimoine lourd de sens dont on ne sait que faire.

Dans la grande majorité des cas, le patrimoine tend à être mis en valeur par les sociétés, qui de leur seule volonté, choisissent certains lieux et objets et leur attribuent une importance toute particulière, au-delà de leur propre utilité. La protection, dont ceux-ci font l'objet, leur permettra d'échapper aux fatalités naturelles et à l'oubli. Aujourd'hui, notamment en Europe, un nombre toujours croissant d'objets est érigé au titre de patrimoine, ceci par les instances officielles et aussi par divers

5 Voir l'article « Santander retira la estatua de Franco », El Pais, 18/12/2008.

groupes de la société. Ainsi, se développe le phénomène de patrimonialisation⁶.

« La mémoire peut alors devenir une ressource culturelle pour repenser politiquement la ville, les relations entre les hommes, les liens au territoire et au collectif. Elle peut aussi être l'objet de procédures de préservation ou de protection qui viseront à perpétuer le souvenir de l'événement passé sous une forme stabilisée. Une fois fixée, la mémoire se transforme en patrimoine. La patrimonialisation, en décontextualisant l'objet patrimonial et en le rendant irrévocable, met le passé à distance. » Michel Rautenberg, *La rupture patrimoniale*, 2003.

Au contraire, l'Espagne n'a pas choisi son patrimoine. Il s'impose d'ores et déjà par lui-même. Le renier serait renoncer à une partie de l'identité du pays, ce dont a pleinement conscience la société espagnole. Néanmoins, on ne peut pas encore parler de patrimonialisation quant aux objets témoins de la guerre civile. Le pays a entre les mains un vaste patrimoine, rappelant un passé sanglant et douloureux, qui fut long temps considéré comme gênant, entravant la mise en place de la démocratie. Celui-ci, oublié volontairement pendant quelque temps, refait surface avec la question de la mémoire. Mais l'Espagne tient envers lui une position ambiguë. La loi de mémoire historique est un premier pas dans la condamnation du régime franquiste, un premier pas dans un travail de mémoire. Celle-ci stipule le retrait des symboles franquistes, leur conservation n'est pas envisageable. Or si l'on reconnaît qu'il est nécessaire de récupérer la mémoire

6 Pierre Nora en donne une définition dans « Les lieux de mémoire » (Volume III): « Brutalement, par pans entiers, sont entrés dans le domaine patrimonial des catégories d'objets, des champs esthétiques ou culturels obsolètes que la transformation industrielle et l'aménagement de l'espace menaçaient de disparition »

de la guerre civile, la suppression de ces témoins physiques apparaît alors contradictoire. Que faire de ce patrimoine « non voulu » dont la place n'est pas au cœur des espaces publics espagnols? A cette question, l'Espagne ne semble pas encore prête à répondre... Pour l'instant les emblèmes franquistes retirés ont été placés dans divers entrepôts appartenant aux administrations; tel est le cas du bronze de Franco de Madrid qui réside depuis maintenant 6 ans dans un entrepôt ministériel de la capitale. Pour ces objets aucun projet d'exposition n'est envisagé à l'avenir et ceci ne semble pas encore être d'actualité⁷...

*b. Quelle solution pour la conservation
du patrimoine franquiste?*

La suppression simple de celui-ci n'est pas une réponse. Si l'Espagne souhaite mener un travail de mémoire et de recherche de vérité historique concernant la guerre civile, tous ces symboles ne peuvent être présentés seuls. Seuls ce ne sont encore que des symboles à la gloire d'un régime totalitaire. Leur exposition doit alors être couplée d'une réflexion analytique et historique, de manière à faire « parler ces objets », et de leur faire dire le lourd poids de la vérité.

La figure du musée apparaît en premier lieu. Sans but lucratif, il permet d'exposer ces pièces à des fins d'études et d'éducation du public quant à la guerre civile et ses victimes. Actuellement il existe quelques musées consacrés à la guerre civile et à la période franquiste. Ils sont peu nombreux et situés dans des villes d'importance secondaire.

⁷ Jamais dans la presse le devenir de ces objets n'apparaît, prouvant ainsi que les institutions n'ont pas encore réfléchi à un projet les réutilisant.

On décompte:

- le musée pédagogique d'Aragon à Huesca.
- le musée de la Guerre Civile à Almería
- le musée de la Guerre Civile à Murcia
- le musée mémorial de l'Exil à La Jonquera (Catalogne)
- le musée de la paix à Guernica

Disposant de moyens, de pièces de collection et d'espaces réduits, les musées existants manquent d'ampleur. Le musée mémorial de l'Exil se distingue cependant. Inauguré en 2008, il dispose du soutien de l'Union Européenne et de la Communauté Autonome de Catalogne, région à l'intérieur de laquelle il y a une sensibilité particulière à l'égard de la question mémorielle (exil politique important et forte mémoire républicaine). Le musée propose une exposition permanente consacrée à l'exil républicain de 1939, ainsi que des expositions temporaires où est présentée l'avancée des recherches issues de sa collaboration avec l'Université de Gérone. Ce partenariat musée/université encourage et promeut la recherche sur le sujet. Néanmoins à l'heure actuelle, il n'existe pas encore de musée dédié à la guerre civile d'envergure nationale et internationale...

Et finalement, pourquoi ne pas repenser à terme l'exposition des symboles franquistes dans l'espace public ? On pourrait imaginer que ces objets puissent reprendre place dans les rues et les places. Tout en gardant une extrême vigilance quant aux possibles dérives due à la nostalgie du franquisme, il s'agirait d'inventer de nouvelles formes de commémoration au sein de l'espace public, de nouvelles scénographies, de mise en espace de la mémoire, qui permettraient de doter ces symboles d'une valeur critique. Un travail artistique serait-il à engager?

Pour l'instant, aucune « relecture » ou recontextualisation des symboles franquistes ne peut être observée, néanmoins ceci ne

signifie pas que le champ artistique espagnol ne s'est pas emparé de la question de la mémoire comme le montre le travail d'Isidro Ferrer, graphiste espagnol, ou celui d'Agustín Ibarrola. Ce dernier, membre créateur du groupe « Equipo 57 », prisonnier politique sous le franquisme pour son appartenance au Parti communiste, est sans doute l'artiste le plus engagé en faveur de la mémoire. D'origine basque, son travail ne se concentre pas spécifiquement sur la mémoire de la Guerre Civile ou du franquisme mais s'oriente plutôt vers la question de la mémoire des victimes de l'ETA. Il est à l'origine d'au moins quatre œuvres en hommage aux victimes du terrorisme, parmi lesquelles se trouve le mémorial de Ermua, monument en acier d'une dizaine de mètres de hauteur. L'artiste a taillé dans les parois des représentations inquiétantes de figures humaines dans différentes positions dont certaines rappellent des personnes tombées ou en train de tomber. « Les cubes de la mémoire » demeure une de ses œuvres les plus reconnues. Il s'agit d'une série de tableaux peints sur des blocs de béton qui protègent le port de Llanes, ville de la région des Asturies. La mémoire de l'artiste et celle du territoire vont de paire dans cette composition divisée en deux parties: une première série non figurative relève des souvenirs de l'auteur, puis une seconde série, figurative cette fois, est liée à l'image de l'histoire de la région et de la ville.

Néanmoins les travaux de ces artistes ne touchent pas directement la question de la mémoire de la Guerre Civile et de la dictature. L'avenir des symboles retirés n'est pas encore fixé. Pour penser leur recontextualisation, un énorme travail critique reste encore à réaliser. Et ce sont les historiens, les politiques, les artistes, les architectes et l'ensemble de la société civile espagnole qui doivent engager un travail de mémoire pour intégrer le passé et se tourner vers l'avenir en ayant la pleine connaissance de l'identité espagnole et de sa responsabilité au moment de la guerre civile.



Figure 10 - Los cubos de la memoria, par Agustin Ibarrola.



Figure 11 - Affiche du grafiste espagnol Isidro Ferrer: « Memoria, Olvido y todo lo demas » (Mémoire, Oubli, et tout le reste).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Conclusion

Le retour des deux Espagne?

Malgré les trente ans qui nous séparent de la fin du régime franquiste, le débat mémoriel agite encore l'Espagne et révèle la difficulté d'un dialogue entre histoire et mémoire. La part d'oubli imposée au récit de la Guerre Civile et les lieux identitaires hérités du franquisme continuent, dans un contexte démocratique, à générer des tensions mémorielles profondes. La société espagnole apparaît fortement divisée autour des enjeux du présent, comme si deux camps se livraient à une guerre des mémoires. Un sondage pour le quotidien national El País en 2007 faisait d'ailleurs apparaître que plus de la majorité des interviewés (54,6%) considère que, soixante-ans après la Guerre Civile, deux Espagne sont toujours opposées. Le débat est d'abord politique : Le Partido Popular véhicule une vision réactionnaire de l'histoire, presque emprunte de nostalgie de la période franquiste tandis que le PSOE prône une réconciliation des mémoires, dans une perspective de pacification et de réparation. Face aux débats politiques officiels, c'est aussi l'ensemble de la société civile espagnole qui se prononce sur la question. Certaines catégories de la population se positionnent

autour de valeurs conservatrices, celles de l'Église Catholique par exemple, ou voire néo-franquistes comme celles des groupes nationalistes . D'autres, issues du tissu associatif et portées par la couverture médiatique, manifestent l'absolue nécessité de la reconnaissance des souffrances subies par le camp républicain. La division que l'on pourrait facilement établir d'une Espagne en deux camps comme durant la Guerre Civile n'est pas si nette. Chaque groupe impliqué dans le débat tient des positions qui lui sont propres et cultive avec attention une mémoire spécifique. Ainsi, bien que les associations saluent les mesures politiques adoptées par le gouvernement et particulièrement la loi de mémoire historique, celles-ci dénoncent aussi les faiblesses et les manquements d'un texte qui selon elle est « trop politiquement correct ». La multiplicité des voix, révèle la complexité du débat mémoriel Espagnol. La vision d'une Espagne scindée en deux serait de ce point de vue trop simpliste. Valable sur le plan global, elle n'a plus de sens si l'on analyse précisément le discours de chaque groupe, ceci dépendant du degré d'appréhension de la question...

La traduction du débat par la voie juridique,
l'unique réponse

L'Espagne n'est pas le seul pays à devoir gérer l'avenir d'un patrimoine issu du passé douloureux de l'Europe des anciennes dictatures. Mais la gestion de ce patrimoine de nature semblable s'effectue ou s'est effectuée de manière distincte dans chacun des pays concernés. L'Allemagne a par exemple réalisé un travail de mémoire exemplaire après la Seconde Guerre Mondiale. Cette introspection a permis à la justice de faire son travail et au pays de se reconstruire aussitôt après le nazisme. Il semble alors que les réponses apportées quant à la question de la mémoire

et de son patrimoine tiennent aux caractéristiques de la société civile et de ses modes de gouvernance. La réponse politique à une configuration physique semblable est traitée différemment suivant les contextes culturels, politiques et sociaux propres à chaque pays.

En Espagne, la traduction du débat sur la mémoire historique s'est traduit par la voie juridique et législative. Cette dernière apparaît à l'heure actuelle comme l'unique solution institutionnalisée pour répondre à la question. Pour les autorités espagnoles, la loi de mémoire historique a été créée en vue de permettre la construction d'une mémoire collective et historique à l'échelle nationale qui prenne en compte les victimes de la Guerre Civile et du franquisme. C'est au final la volonté de trouver une «juste mémoire» qui a mené à l'adoption d'une telle loi. Mais la juridicisation de la mémoire (processus par lequel le Droit s'est saisi de la situation,) peut être critiquée et mener à des dérives. Un des abus possibles du contrôle juridique de la mémoire est la manipulation, par laquelle l'Etat pourrait imposer une histoire officielle, une version erronée du passé... Ainsi le magistrat du Tribunal Suprême Espagnol, Adolfo Prego, déclare¹: « Les lois ne peuvent pas prescrire des faits historiques. L'histoire doit être étudiée par les intellectuels, elle ne se fait pas à force de lois ». Pour certains, la récupération de la mémoire historique par le système juridique est une dérive et devient une véritable arme politique mettant en danger le pacte de la transition démocratique. Autrement dit, le «trop» d'oubli imposé durant la transition démocratique serait de nos jours substitué par un «trop» de mémoire en faveur d'un seul groupe social... Certes la loi est loin de proposer une lecture apaisée de l'histoire, expose et favorise certaines mémoires. Mais comment reprocher un

1 Voir l'article « Un juez contra la memoria histórica », El País 7 août 2009.

excès de mémoire alors que la question a été volontairement évincée du débat public pendant si longtemps?

C'est parce que des proches de Franco firent partie du gouvernement mis en place après sa mort qu'un temps de latence pour le réveil de la mémoire espagnole est notable. De la même manière c'est aussi parce qu'une certaine nostalgie du franquisme est encore à l'œuvre aujourd'hui en Espagne, que le processus du travail de mémoire, même enclenché, est assez lent et qu'il a débuté seulement très récemment par la création de la loi de mémoire historique. La loi, car elle est la traduction de l'opinion générale et l'incarnation de la justice, détient un pouvoir symbolique très fort et demeure ainsi le premier moyen préconisé dans la recherche de la «juste mémoire». Cependant même si elle peut apparaître comme un instrument de manipulation, les conditions du débat en Espagne montrent que la réalité est toute autre, qu'il existe bel et bien des contrepouvoirs à l'œuvre. L'ampleur de la controverse, et le nombre d'acteurs impliqués soulignent une grande vivacité du débat, le signe d'une démocratie en bonne santé où chacun est en mesure de s'exprimer librement.

La nécessité de la recontextualisation

Au fil de ce mémoire il est apparu très clairement que le processus de régulation de la mémoire historique n'était pas encore abouti. La loi porte en son sein de nombreux paradoxes, limites et manquements, notamment celui de la non-anticipation de l'avenir des symboles à retirer. «L'après suppression» n'est pas évoqué alors qu'il semble évident que le retrait ne puisse être la solution définitive à terme et qu'il faille penser la recontextualisation de ces objets.

Pour mener à bien le processus, un énorme travail critique reste encore à réaliser. Et ce sont les historiens, les politiques, les artistes, les architectes, les associations et l'ensemble de la société civile espagnole qui doivent engager un travail de mémoire pour intégrer le passé et se tourner vers l'avenir en ayant la pleine connaissance la responsabilité collective au moment de la Guerre Civile et de la Dictature.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Postface

De l'usage de la mémoire et de l'oubli chez Paul Ricoeur, parallèle avec le cas espagnol.

Pour conclure, il serait intéressant d'examiner la figure de l'oubli, les relations qu'elle entretient avec la mémoire et ses paradoxes (entre potentielle dangerosité et absolue nécessité) dans la pensée du philosophe français Paul Ricoeur¹, en vue d'éclairer la controverse espagnole d'un nouveau jour.

«L'oubli est une forme de mémoire» pose Paul Ricoeur. A l'origine de la controverse espagnole, se trouve le pacte de la transition démocratique qui fut un oubli imposé et volontaire. La loi d'amnistie de 1977 et le silence prescrit par le gouvernement sont autant de bornes aux cadres sociaux de la mémoire de la Guerre Civile et du franquisme. Parce qu'elles effacent volontairement une partie de l'histoire, ces mesures institutionnelles empêchent le pardon devenu impossible par la disparition organisée du crime. Paul Ricoeur, à propos de l'oubli institutionnel, déclare:

1 Plus particulièrement dans son ouvrage: «La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli», le Seuil, Paris, 2000. Dans cette postface, les expressions placées entre guillemets sont toutes issues de ce livre.

«À ce stade, mémoire individuelle comme mémoire collective se trouvent privées de la salutaire crise d'identité permettant une réappropriation lucide du passé et de sa charge traumatique.»

La transition démocratique espagnole a procédé à un abus d'oubli: Elle l'a organisé et institutionnalisé. Mais peut-on seulement employer le terme d'oubli sans préciser qu'il s'agit en fait de mémoire? L'oubli, revêtu sous cette forme, s'apparente d'une part à l'empêchement d'une mémoire (celle des victimes), et d'autre part à l'avènement d'une autre qui s'est trouvée traduite par une politique mémorielle, celle d'une mise en oubli. Suivant la pensée de Paul Ricoeur, la transition démocratique espagnole serait alors un «oubli amnésie», correspondant au seul effacement des traces (ou à leur non utilisation, tel est le cas des fosses communes qui sont réouvertes seulement aujourd'hui) et à un silence absolu, entravant tout travail de mémoire. C'est un oubli qui aurait dépossédé les acteurs sociaux «du pouvoir de se raconter eux-mêmes».

A «l'oubli amnésie», profond et total, Paul Ricoeur oppose une autre forme d'oubli: l'oubli actif. Il s'agit là d'un oubli sélectif qui consiste à ne garder que les éléments saillants et pregnants de l'histoire. On ne peut se souvenir de tout, sous peine de rendre impossible la vie en société. L'oubli actif ne procède, non pas par effacement des traces, mais par empêchement, du moins par une mise en latence de certains événements qui rend possible l'avènement de la mémoire. C'est ce que le philosophe appelle «le caractère inaperçu de la persistance du souvenir, sa soustraction à la vigilance de la conscience». Le passé n'est pas simplement passé, ce qui émane à la fin du processus d'oubli devient pour l'Homme une charge et une dette qui n'est pas un fardeau mais un héritage: «Ne sommes-nous pas toujours redevables, pour une part de ce que nous sommes, à ceux qui nous ont précédés?».

L'auteur nous donne alors à envisager un usage éthique de l'oubli qui serait un effacement actif et intelligent permettant de continuer d'agir ensemble et de faire communauté. Pour Paul Ricoeur, cet oubli est vital. Il est «le fruit d'un travail de mémoire complété et guidé par l'esprit de pardon», par lequel petit à petit doit se reconquérir l'élaboration d'un récit plausible et supportable, la «juste mémoire». Le pardon quant à lui est essentiel, il est l'unique condition pour que la société parvienne à une mémoire heureuse et apaisée. Pour éviter de possibles écueils à son hypothèse, Ricoeur avance que ce n'est pas l'acte qui doit être pardonné mais son auteur.

Si l'on applique ce postulat au cas espagnol, la recherche de la «juste mémoire espagnole» résiderait alors dans la capacité à pardonner, non pas les crimes liés à la Guerre Civile et à la Dictature, mais leurs auteurs. La voie du pardon permettrait «de suspendre les liens avec le passé pour retrouver le présent». Pour y parvenir, l'Espagne devrait alors se placer en dehors du champs de l'accusation et de la punition pour arriver à celui de l'échange.² Il s'agirait, par le dialogue entre les différents acteurs sociaux, de «déliéer l'agent de son acte». L'acceptation de la séparation de la personne vis à vis de ses faits conduirait peut être à un apaisement de la lutte entre les mémoires. Ceci constituerait le chemin menant à la «juste mémoire», du moins à une mémoire apaisée intégrant la pluralité des subjectivités et les effets bénéfiques d'un oubli sélectif. Pour penser l'avenir, la mémoire et l'oubli doivent être pensés, non pas en termes d'opposition, mais en termes de complémentarité.

2 Pour l'instant, ceci demeure difficile à penser dans la mesure où le travail de mémoire n'est pas encore terminé.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Annexes

Methodologie,
Repères chronologiques,
Médiagraphie.

Méthodologie

Etant donné l'étendue du sujet, des références, et du grand nombre de notions auxquels il renvoie, j'ai pensé qu'il était préférable d'établir dès le début les limites de ce mémoire. Aussi, j'ai commencé par la construction du plan, plan qui, bien sûr, a été amené à évoluer au fur et à mesure de mes recherches. Celui-ci a donné un cadre à la réflexion, une base de données théorique et les grandes orientations à emprunter. Qualifier les liens étroits qu'entretiennent les notions de mémoire, de patrimoine et d'espace public, fut en premier lieu, ma priorité. Ce sont mes premières lectures et mes premiers visionnages qui m'ont permis sa construction.

En parallèle, il apparaissait également essentiel de se documenter sur l'histoire de l'Espagne (exclusivement sur la période de transition démocratique) de manière à comprendre pourquoi ces négociations et ces controverses autour de ce thème sont apparues à ce moment donné de l'histoire, et à mieux contextualiser la loi de mémoire historique.

L'étape suivante a donc été, tout en continuant d'approfondir les données théoriques et réflexives, relatives aux notions de mémoire, de patrimoine et d'espace public, de choisir des exemples concrets significatifs du cas espagnol, et de les analyser (comme le cas du changement des noms de rue à Guadalajara, ou encore celui de l'action à Ferrol). Il s'agissait alors d'illustrer par des exemples, l'effervescence réflexive, les controverses et les négociations, issues de l'initiative politique du gouvernement espagnol. Les difficultés liées au choix de ce mémoire, ont été en effet de mener une démarche de terrain. La multitude d'acteurs, d'informations, et de faits induisent une certaine complexité. Il a donc été difficile de se fixer sur l'analyse d'une situation urbaine unique et circonscrite.

Analyser un seul cas ? Plusieurs ? La solution d'en analyser plusieurs (même si ceci s'est sûrement fait au détriment de leur approfondissement à chacun...) m'a semblé la plus judicieuse, car c'est avec celle-ci que ce mémoire pouvait tendre à un panorama plus complet de la situation espagnole et par conséquent peut-être arriver à un dépassement, une généralisation.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Repères chronologiques

16 fév. 1936	Victoire du Front Populaire Espagnol aux élections
17-18 juil. 1936	Coup d'état raté des militaires, dont un des chefs est Francisco Franco Enlèvement dans une guerre civile entre le camp franquiste et celui resté fidèle à la République.
29 sept. 1936	Nomination de Franco à la tête de l'Etat par la Junte de défense de l'Espagne nationale.
1er-5 nov. 1936	Machine répressive: décret de création de huit conseils de guerre et de seize tribunaux militaires qui pratiquent une justice expéditive.
19 avr. 1937	Décret d'unification (parti unique)
1er fév. 1938	Création du gouvernement de Burgos
5 juil. 1938	Réinstauration de la peine de mort. En trois ans, le conflit fait près de 500 000 morts.
1er avr. 1939	Défaite républicaine, exil et maquis antifranquiste. Victoire franquiste et instauration de la Dictature
20 nov. 1975	Mort de Franco et couronnement de Juan Carlos I

Juil. 1976	Dissolution du régime franquiste et nomination d'un chef de gouvernement Adolfo Suarez.
25 oct. 1977	Pacte de la Moncloa, accord entre le gouvernement et les partis politiques pour assurer une transition démocratique sereine.
1977-1982	Loi d'amnistie en 1977 et ouverture de la transition vers un système démocratique; rédaction de la constitution; législation du multipartisme.
1978-1982	Gouvernement de l'Union du Centre Démocratique. En 1981, une partie de la garde civile tente de mettre fin au processus démocratique par un coup d'Etat qui échoue.
Oct. 1982	Gouvernement du parti socialiste espagnol. L'avènement du premier gouvernement de gauche depuis la Guerre Civile est considéré comme la fin de la période de transition.
Oct. 2007	Approbation de la « loi de récupération de mémoire historique »
Sept. 2008	Le juge de l'Audience Nationale, Baltasar Garzon, dépose une demande d'enquête ayant trait aux crimes de la Guerre Civile et du franquisme.

Médiagraphie

Livres

- ABAD LICERAS José Maria, Ley de memoria historica, la problematica juridica de la retirada o manrenimiento de simbolos y monumentos publicos, Dykinson Editorial, 2009.
- AGUILAR FERNANDEZ Paloma, Politicas de la memoria y memorias de la politica, Alienza Editorial, 2008.
- AUGÉ Marc, Les formes de l'oubli, Editions Payot et Rivages, Paris, 1998.
- HALBWACHS Maurice, La mémoire collective, Editions Albin Michel, 1997 (première édition, Presses Universitaires de France, 1950).
- NORA Pierre, Les lieux de mémoire, Gallimard, Paris, 1986.
- RAUTENBERG Michel, La rupture patrimoniale, Editions A la croisée, 2003.
- SUEIRO Daniel, El Valle de los caidos: los secretos de la cripta franquista, La Esfera de los Libros, Madrid, 2006.

Articles

- MARIA CARDESIN José, Que faire de la statue de Franco? Mémoire historique et action politique à Ferrol (Espagne), Histoire urbaine n°6, 2002.

- RIBERT Evelyne, Quelques réflexions autour de la mémoire de la Guerre civile en Espagne et du devoir de mémoire, Centre Alberto Benveniste, février 2009.

- RODRIGUEZ Mari-Carmen, Le devoir de mémoire en Espagne 1977-2009 : Les enjeux de la judiciarisation de la mémoire, Centre Alberto Benveniste, février 2009.

- ROZENBERG Danielle

1. Le pacte de l'oubli de la transition démocratique en Espagne : retour sur un choix politique controversé, Revue Politix n°74, 2006.

2. Mémoire, justice et ... raison d'Etat dans la construction de l'Espagne démocratique, Histoire@Politique. Politique, culture, société n°2, septembre-octobre 2007.

-ZISMAN Anna, Mémoire et territoire. Un conflit au présent, Etnologies comparées n°4, printemps 2002.

Articles issus de la presse espagnole & française

- El PP bloqueara el organo clave del proyecto para rehabilitar a las victimas de la Guerra Civile, El Pais, 29/08/2006.

- El apoyo a la ley de memoria Historica divide a IU, El Mundo, 09/10/2007.

- Guadalajara, si a las calles franciscas, El Mundo, 06/09/2009.
- Guadalajara mantendra los nombres, ABC, 03/09/2009.
- Cambio de nombre?, El Decano, 06/09/2009.
- El valle de Franco, par Julian Casanova, El Pais, 20/11/2007.
- Retirada de la ultima estatua de Franco en Madrid, El Pais, 17/03/2005.
- Santander retira la estatua de Franco, El Pais, 18/12/2008.
- Un juez contra la memoria histórica », El País, 7/08/2009.
- Espagne: le Pape et son lugubre cortège, Le Monde, 27/10/2007.
- L'Espagne affronte les années de dictature franquiste, Le Monde, 26/11/2002.

Rapport & Loi

- Informe general de la comision interministerial para el estudio de la situacion de las victimas de la guerra civil y del franquismo (Rapport de la commission chargée du projet de loi de mémoire)
- Ley 52/2007 « Ley de memoria historica », disponible sur <http://leymemoria.mjusticia.es/>

- Toponimia franquista en las calles de Madrid, Luis Miguel Aparisi Laporta, Mairie de Madrid, 2002.

Documentaire filmographique

- ORTIZ Jean et GAUTIER Dominique, Espejo Rojo (Rouge Miroir), Creav Atlantique, 2004, Pau.

Sites Internet

<http://www.isidroferrer.com>

<http://www.foroporlamemoria.info>

<http://www.franconohamuerto.com>

<http://lamemoriaviva.wordpress.com>

<http://www.loscubosdelamemoria.net>

<http://www.memoriahistorica.org.es>

<http://www.memoriahistoricaaragon.es>

<http://www.museuexili.cat>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Amélie Pouzaint

UE 84: L'espace en ses objets et ses controverses / Directeur d'étude: Laurent
Devisme / ensaNantes / Soutenance septembre 2011